

**DEUX CAS PARALLÈLES D'OIKONOMIA BYZANTINE
APPLIQUÉE AUX MÉTROPOLITES
ANTHIME KRITOPOULOS DE SÉVÉRIN ET CYPRIEN
DE KIEV, DE PETITE-RUSSIE ET DES LITUANIENS
(DEUXIÈME MOITIÉ DU XIV^e SIÈCLE)
II***

LYDIA COTOVANU

(Paris)

**3. LE CAS PARALLÈLE DE L'ORDINATION DE CYPRIEN COMME
MÉTROPOLITE DE KIEV ET DES LITUANIENS (1375)**

INTRODUCTION

Un tout premier parallèle concernant l'organisation ecclésiastique de la Principauté de Hongrovalachie et de la Russie au XIV^e siècle, s'observe à propos des relations politiques internationales qui affectèrent la vie politique des deux pays. Comme nous l'avons remarqué auparavant, l'éloignement de la domination tatare de l'espace de l'est et du sud-est européen ouvrit à la Pologne et à la Lituanie, comme à la Hongrie aussi, la voie vers leur expansion politique en direction de la mer Noire. La Hongrie exerçait des pressions sur la ligne du Danube et notamment sur la Bulgarie occidentale et sur la Hongrovalachie. Dans le contexte de ces efforts, soutenus par la propagande catholique de Louis d'Anjou et auxquels s'ajoutent les tendances autonomistes de la noblesse hongrovalaque de la partie occidentale du pays, le Patriarcat de Constantinople fut contraint de fonder un second siège métropolitain en Hongrovalachie, sous des conditions que nous avons déjà évoquées plus haut.

La Lituanie, de son côté, s'orienta vers les territoires de la Russie-Blanche et de la Russie-Rouge, en s'emparant enfin de Kiev, l'ancienne capitale de la Russie, où le prince Olgierd espérait pouvoir réinstaller la résidence de la métropole de Kiev et de toute la Russie. Le prince lituanien commença ses démarches demandant au Patriarcat de Constantinople la réactualisation de la métropole de

* La première partie a été publiée dans «Revue Roumaine d'Histoire», XLII, nos. 1-4, 2003, p. 19-60.

Kiev (1352–54), demande réitérée en 1375. Les tendances séparatistes des chefs politiques russes du côté occidental de la Russie n'ont fait qu'encourager les ambitions d'Olgierd¹.

La même stratégie fut suivie par Casimir III de Pologne, en la possession duquel s'est retrouvée pendant quelques années toute la Petite-Russie. En 1370, il demanda au Patriarcat œcuménique de réactualiser la métropole de Halicz, sous menace de convertir les Russes au catholicisme. Après 1370 et jusqu'en 1382, puisque Louis de Hongrie hérita aussi du trône de Pologne, continua sa politique expansionniste au nom des deux puissances. C'est sous son règne, en 1371, que la demande de Casimir de réactualisation du siège métropolitain de Halicz fut satisfaite².

Comme nous l'avons déjà montré, dans le cas de la Hongrovalachie le patriarche Philothée Kokkinos accorda un second siège métropolitain par contrainte, car son but primordial était de sauvegarder l'unité de l'Église du pays. Il y réussit finalement au moyen de l'*oikonomia*. Étant donné que la situation politique sur le plan externe, mais aussi sur le plan interne, était similaire en Russie, on peut s'attendre à des réactions semblables de la part du Patriarcat de Constantinople et du Saint-Synode face au danger de scission menaçant l'Église russe.

Vraiment, les circonstances et la façon dont fut menée la partition de l'Église de Hongrovalachie n'ont été ni sans précédent, ni sans suite. Il est surprenant de constater qu'entre les années 1354 et 1375, Philothée Kokkinos appliqua la même solution en Russie. Il s'agit dans ce cas de la tripartition, en plusieurs étapes, de l'Église russe, selon le même procédé que celui utilisé par le patriarche Philothée Kokkinos en Hongrovalachie: la création de la métropole de Lituanie (1354), la réactualisation de la métropole de Halicz (1371) et la réhabilitation de la métropole dite cette fois «de Kiev, de Petite-Russie et des Lituaniens» (1375), c'est-à-dire une première partition faite avant, la deuxième presque en même temps et une troisième après le dédoublement de la métropole de toute la Hongrovalachie, de 1370.

Nous avons constaté que le cas de la désignation de Daniel Kritopoulos comme métropolite de la partie occidentale de Hongrovalachie présente en effet la plus grande ressemblance avec celui de la nomination de Cyprien comme métropolite des territoires occidentaux de Russie, en 1375. Mais le dédoublement de la métropole russe a eu lieu en réalité en 1354, suivi d'une autre partition, en 1371, de sorte que la nomination de Cyprien de 1375 se présente comme la continuation d'une chaîne d'événements antérieurs. Pour cette raison, nous avons la conviction que la comparaison que nous envisageons faire entre les cas de la partition de l'Église valaque et de celle russe, ne pourrait aboutir à des résultats concluants si on prend comme terme de comparaison le cas de la nomination de Cyprien seul, sans faire référence à son évolution antérieure, comprise entre 1354 et 1375.

¹ *Infra.*

² *Infra.*

Les deux cas, le hongrovalaque et le russe, vus de l'intérieur, ne sont pas liés l'un à l'autre d'une manière directe. Ce qui crée un lien fascinant entre eux à ce niveau c'est la ressemblance entre les actions des personnages d'une part et de l'autre et les circonstances politiques locales créées par leur comportement.

Ce qui constitue vraiment une liaison directe entre le cas des Églises de Hongrovalachie et de Russie c'est l'attitude du Patriarcat œcuménique à leur égard. Il est significatif qu'en 1375 le siège patriarcal de Constantinople était détenu par le même Philothée Kokkinos. Le patriarche agissait dans les deux cas conformément à la même et unique politique: la centralisation du monde orthodoxe autour du Patriarcat œcuménique et, implicitement, le renforcement institutionnel du Patriarcat par rapport au pouvoir de son rival d'Occident, le Pape, et au pouvoir politique croissant des Ottomans. Vu ce cadre historique commun, la surprenante ressemblance du cas russe avec le cas valaque serait, à notre avis, en mesure de confirmer ou au moins d'encourager nombre de nos hypothèses concernant les circonstances dans lesquelles fut créée la deuxième métropole de Hongrovalachie.

Avant d'entreprendre la comparaison annoncée, rappelons que le diocèse russe, tout comme le valaque, appartenait à la catégorie des diocèses qui possédaient leur propre pouvoir politique et qui ne s'étaient jamais trouvés à l'intérieur des frontières politiques de l'Empire byzantin. Rappelons également, toujours en tenant compte du cas semblable du diocèse valaque, que le chef de l'Église russe, suffragant du Patriarcat de Constantinople, portait le titre significatif de *métropolite de Kiev et de toute la Russie*, lequel faisait référence à l'unité du diocèse russe. Il est important de mentionner aussi que les frontières du diocèse russe ne coïncidaient pas avec les frontières politiques de la Principauté russe, puisque les territoires orthodoxes de Lituanie et de Pologne relevaient de l'autorité du métropolite de Kiev et de toute la Russie. Comme l'a bien remarqué Jean Meyendorf, cette situation sur le plan ecclésiastique a contribué essentiellement à l'unification et à la centralisation de l'État russe, au XIV^e siècle³.

La première partition de la métropole russe lors de l'ordination de Roman comme métropolite de Lituanie (1354). Les conflits pour la domination de la Petite-Russie, déclenchés entre la Pologne, la Lituanie et Moscou, s'accrochèrent vers le milieu du XIV^e siècle, à une époque de crise politique, ecclésiastique et économique, à laquelle étaient confrontés les pays orthodoxes balkaniques et surtout l'Empire byzantin. Tandis que les Génois remportèrent leur victoire sur Cantacuzène à Constantinople, en 1349, le roi de Pologne Casimir occupa Halicz et la région de Volynie, en se donnant le titre de *dominus terrae Russiae*, et que Ljubart de Lituanie s'empara de la région de Lutsk, Olgierd, le fils et héritier du prince lituanien Ljubart, trouva plus efficace d'étendre l'influence politique de la Lituanie à la Russie à travers des stratégies ecclésiastiques⁴.

³ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 202–203.

⁴ J. Meyendorf, *op. cit.*, p. 195–196.

En 1352, l'état de la santé du métropolite de Kiev et de toute la Russie Théognoste s'étant aggravé, Olgierd trouva l'occasion favorable pour imposer son propre candidat, Théodoret, sur le siège métropolitain russe. Vu le fait que le Patriarcat œcuménique refusa ce choix, Olgierd ne tarda pas à s'adresser au patriarche bulgare de Târnovo pour faire ordonner Théodoret. Le vieux Théognoste, un Grec nommé en son temps à Constantinople, repoussa l'intention du prince lituanien et accorda ses propres droits épiscopaux, à titre d'héritier du siège métropolitain, au Russe Alexis, en l'ordonnant évêque de Vladimir⁵. Devant cet antagonisme pour le contrôle de la Russie par les milieux ecclésiastiques, le Patriarcat de Constantinople trouva préférable et plus sûr de maintenir Moscou comme centre ecclésiastique de la Russie, au lieu de le transférer dans la Lituanie indécise dans son choix entre la confession catholique et celle orthodoxe. Ainsi, en 1352, le candidat lituanien Théodoret fut excommunié – à cause aussi de ses relations avec Târnovo –, par le patriarche Calliste et, en 1354, Philothée Kokkinos reconnu à titre exceptionnel Alexis comme métropolite de Kiev et de toute la Russie, sauvegardant de cette manière l'unité de la métropole russe⁶.

Mais cet arrangement fut de nouveau troublé seulement quatre mois plus tard. L'empereur Jean VI Cantacuzène fut éloigné du trône impérial et, avec le soutien des Génois, le pouvoir passa aux mains de Jean V Paléologue. En conséquence, Philothée Kokkinos céda le siège patriarcal à Calliste (1355–1363). Les Génois, comme la Horde d'Or, étaient très intéressés à sauvegarder l'équilibre politique entre les princes russes. Comme le nouveau régime constantinopolitain était contrôlé par les Génois, le Patriarcat de Constantinople dut se réconcilier avec Olgierd de Lituanie⁷. Dans ces conditions le patriarche Calliste fut contraint d'accepter, en 1354, le candidat des Lituaniens, Roman cette fois-ci, comme métropolite «des Lituaniens» (μητροπολίτης Λιτβῶν)⁸, ayant dans sa juridiction Novgorodek (la résidence de sa métropole), Polotsk, Tourov et les évêchés de Petite-Russie⁹.

La partition de l'Église russe était chose accomplie. Mais Calliste, préoccupé comme son prédécesseur Philothée de maintenir l'unité de la métropole russe, prit

⁵ Comme Vladimir était à l'époque la ville de résidence du métropolite, au début du XIV^e siècle, il n'y avait pas en fait un évêque de Vladimir; c'était le métropolite lui-même qui était l'évêque de Vladimir. Ainsi, la désignation d'Alexis par Théognoste signifiait en fait qu'il devenait l'héritier du siège métropolitain russe, après Théognoste. Alors, il resterait métropolite de Kiev et de toute la Russie, ce qui excluait la possibilité de l'existence d'un autre métropolite de Kiev, comme le désirait le prince Olgierd. Cet état de choses se prêtait parfaitement aux intérêts du Patriarcat de Constantinople de maintenir l'unité de l'Église russe: voir J. Meyendorf, *op. cit.*, p. 195–207.

⁶ J. Darrouzès, *Regestes*, n° 2366, p. 302; l'acte d'excommunication: J. Darrouzès, *Regestes*, n° 2336, p. 278–279. Voir les commentaires de J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 195–207; cf. la *Critique* de J. Darrouzès, *op. cit.*, p. 303; Lydia COTOVANU, «Alexis & Hyacinthe», p. 535–538.

⁷ J. Meyendorf, *op. cit.*, p. 203–204.

⁸ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2368, p. 305.

⁹ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2394, p. 325.

toutes précautions à ce sujet. Même s'il conféra à Roman le titre de métropolite de Lituanie, il conserva pour Alexis celui de métropolite *de Kiev et de toute la Russie*¹⁰. La décision de Calliste était, bien sûr, non conforme aux canons, comme l'a déjà remarqué Dimitri Obolensky¹¹. Ce fut alors le premier cas où, en vertu de l'*oikonomia*, le Patriarcat de Constantinople se décida à accepter l'existence de deux métropolités dans une seule province ecclésiastique, tout cela afin de conserver l'unité de la métropole, sous l'égide du métropolite portant le plein titre, «de Kiev et de toute la Russie» dans ce cas.

Mais, à travers ce partage des rôles, le problème fut résolu partiellement, car en réalité il laissait aux deux métropolités une certaine liberté d'action : Alexis, portant son plein titre, était justifié de prétendre avoir sous son autorité toute l'Église russe, alors que Roman, représentant de la politique lituanienne en terre russe et ayant dans sa juridiction les orthodoxes russes de la Petite-Russie, se sentait lui aussi justifié de dénier l'autorité du métropolite Alexis sur ces régions. Les conflits allaient bientôt commencer, entre 1354 et 1356. Vu ces inconvénients et pour prévenir l'aggravation de la situation, Calliste trouva imminent de définir officiellement les rapports entre les deux métropolités, qui se partageaient en effet la même métropole :

«Le métropolite de Kiev et de toute la Russie, Alexis, occupera son territoire avec tous ses évêchés, sans que le métropolite des Lituaniens Roman trouve occasion de s'immiscer dans l'administration de la métropole de Kiev et de ses évêchés. Le métropolite Roman doit se contenter de ce qui lui a été attribué par décision synodale en présence de l'empereur, car cet acte est garanti par la sanction canonique: quiconque des deux, après cette décision et cette ordonnance du synode, ne se contentera pas de son droit et suscitera des scandales, celui-là subira la peine canonique prononcée par le patriarche et le synode, comme opposé à l'Église et cause de troubles pour le peuple chrétien des Russes.»¹²

Malgré cette décision préventive, des disputes accrues commencèrent entre Roman et Alexis pour le titre de métropolite de toute la Russie¹³; en 1361 elles duraient encore. Le motif des conflits fut bien sûr la prétention de Roman, soutenu par le prince de Lituanie, au siège de Kiev et de toute la Russie. Il s'était même installé à Kiev, d'où il exerçait son autorité :

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ D. Obolensky, «Κυπριανός, μητροπολίτης Κιέβου καὶ Μόσχας», p. 298–299, n. 31. Cf. J. Meyendorf, «Alexis and Roman: A Study in Byzantino-Russian Relations», *Byzantinoslavica* 28 (1967), p. 284–287; *id.*, *Vizantija*, p. 243, qui a jugé cet acte de partition de la métropole.

¹² J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2395, p. 326.

¹³ MM I, n° CLXXXIII, p. 425–430; n° CLXXXV (bis), p. 434–436; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2434, 2435, p. 360–363.

«Les affaires étant ainsi réglées, Alexis se plia à cette décision (n° 2395), tandis que Roman refusa de prendre ses lettres et de faire acte de soumission au patriarche. Les rapports reçus par le patriarche dénoncent ces irrégularités. Il s'est rendu à Kiev et s'est comporté comme métropolite général de toute la Russie excitant le maître de la Lituanie contre les chrétiens. Nous avons été renseignés exactement par les apocrisiaires d'Alexis, qui nous ont apporté des lettres de Roman ; elles confirmaient ce que nous avons entendu auparavant des hommes du métropolite de Lituanie contre Alexis. Devant cette situation, pour parer au danger qui menace le peuple chrétien de Russie, le patriarche a déjà écrit auparavant (n° 2406) au métropolite Roman de respecter les décisions synodales et de s'en tenir à cela; <car il exerçait la juridiction à Kiev> et il s'était emparé du plus grand évêché de Russie, Briansk: ce qui fait redouter de plus grands maux, jusqu'à la ruine totale de la situation de l'Église en Russie.»¹⁴

Pour les motifs relatés dans la lettre ci-dessus, le patriarche Calliste envoya en Russie deux apocrisiaires, afin de «maintenir la concorde dans le corps de l'Église et de mettre un terme aux scandales entre les deux métropolités»¹⁵. On ignore les résultats de cette mission, mais il est certain que ce qui libéra enfin le Patriarcat de Constantinople de ses soucis quant aux conflits entre Roman et Alexis de Russie ce fut le décès de Roman en 1362. À cette occasion, l'unité de l'Église russe fut de nouveau refaite, Alexis restant son unique métropolite:

«Le métropolite (Roman) des Lithuaniens étant décédé, l'Église de Dieu, en vue de rétablir la paix, décide avec l'empereur que la ville (χώρην) des Lithuaniens reviendra au métropolite de Kiev et de toute la Russie et établit qu'elle sera de nouveau un évêché suffragant de Kiev et partie intégrante du territoire de ce métropolite.»¹⁶

Le patriarche Philothée trouva bon de confirmer, entre 1365–1366, la décision de Calliste au sujet de la métropole des Lituaniens, prise en 1362¹⁷.

Le prince de Lituanie et les chefs politiques des régions occidentales de Russie ne renoncèrent pas à leurs prétentions d'avoir une métropole à part pour les Orthodoxes de ces contrées. Les premiers signes de réaction de la part de Philothée

¹⁴ MM I, n° CLXXXIII, p. 427; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2434, p. 361. Voir aussi la lettre patriarcale envoyée à Roman, lui annonçant le contenu de la décision déjà citée: n° 2435, p. 362–363.

¹⁵ (*ibidem*)

¹⁶ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2445, p. 372.

¹⁷ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2506, p. 424. J. Darrouzès s'est trompé, en considérant que la confirmation visait les actes n° 2434–2435, de 1361: *ibidem*, *Mention*.

remontent à 1370 et sont exprimés dans une lettre adressée par lui au grand prince de Moscou Dimitrij :

«Je te félicite entièrement, tandis que je montre ma colère à l'égard des ducs, comme tu apprendras par mes lettres.»¹⁸

La même année, Philothée avertit les autres chefs politiques de Russie d'avoir à se soumettre au métropolite de Kiev et de toute la Russie¹⁹. Sûrement à cause de leur insoumission, Alexis les excommunia-t-il, acte confirmé par Philothée en juin 1370 :

«... tandis que ceux-ci, au mépris de leur serment, ont préféré se rallier à l'impie Olgierd, qui est entré en campagne contre le grand duc et à causé la perte de nombreux chrétiens, à cause de cette conduite ils ont été excommuniés par le métropolite de Kiev et de toute la Russie comme violateurs des commandements de Dieu et de leur serment. Le patriarche a appris tout cela: ayant estimé la gravité de cette conduite contre des chrétiens, il tient lui aussi les princes pour excommuniés.»²⁰

À cette insoumission des princes s'ajoute celle de l'évêque de Novgorod, qui s'entête à porter les quatre croix d'archevêque :

«C'est pourquoi il t'écrit et t'ordonne de déposer ces croix que tu portes – comment as-tu osé? – et ensuite de rendre l'honneur et l'obéissance qui leur sont dus au métropolite et au grand duc.»²¹

Le patriarche Philothée est poussé jusqu'à confirmer une deuxième fois, en juillet–septembre 1370 (la date coïncide avec celle à laquelle Daniel Kritopoulos rédigea sa *Promesse* – août 1370!), par décret patriarcal, la décision prise par son prédécesseur Calliste, en 1362, au sujet de la réintégration de la métropole des Lituaniens, en qualité d'évêché, dans la juridiction de la métropole de Kiev et de toute la Russie :

«...la contrée de Lituanie ne sera jamais détachée de la juridiction de Kiev, car la première expérience [celle de 1354, avec la nomination de Roman – L.C.] a provoqué de nombreux inconvénients et n'a été faite que par grande nécessité [!]. Le métropolite de Kiev la

¹⁸ MM I, n° CCLXIV, p. 517–518 ; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2578, p. 489. Voir aussi la lettre envoyée par le patriarche au métropolite Alexis, dans laquelle il confirme avoir reçu ses plaintes contre les princes russes du côté occidental.

¹⁹ MM I, n° CCLXVI, p. 520–522 ; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2580, p. 491 et la *Critique*.

²⁰ MM I, n° CCLXVIII, p. 523–524 ; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2581, n° 2582, p. 492.

²¹ MM I, n° CCLXVII, p. 522–523 ; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2583, p. 493.

détiendra comme évêché suffragant avec le même pouvoir que sur ses autres évêchés, et de même les futurs métropolités de Russie.»²²

C'est là que les premières plaintes contre Alexis arrivèrent à Constantinople de la part d'Olgierd de Lituanie et du roi de Pologne Casimir, chacun demandant son métropolité propre²³. Voici ce qu'écrivit Philothée, en réaction, à Alexis:

«Apprend donc, puisque tu as délaissé depuis si longtemps la Petite-Russie, que le kral de Lachia (Pologne) Kazimir et les autres princes de la région ont envoyé ici un évêque et écrit que «toute la terre dépérit faute de loi; c'est pourquoi nous envoyons l'évêque Antoine pour qu'il soit ordonné»

et

«Enfin il [*Olgierd* – L.C.] demande un métropolité pour Kiev avec Smolensk, Tver, la Petite-Russie, Novosil et Nižnij-Novgorod. Voilà tout ce que m'écrivit cet Olgierd.»²⁴

Respectant la suite des événements qui se déroulèrent en Russie entre les années 1354 et 1370, on arrive au moment de la partition ecclésiastique du proche pays de Hongrovalachie. À la lumière du contexte des relations antérieures du Patriarcat œcuménique avec les autorités politiques de Russie et de Lituanie et des conflits entre les deux métropolités de Russie, évoqués par nous ci-dessus, on comprend mieux maintenant pourquoi le patriarche Philothée demanda à son envoyé Daniel Kritopoulos, désigné comme métropolité de la partie occidentale de la Hongrovalachie en octobre 1370, un engagement écrit (voir la *Lettre-promesse* du *dikaiophylax* byzantin) de ne pas importuner le vieux métropolité du pays Hyacinthe. Le fait que Philothée exigea une telle promesse de la part de son homme de confiance, le *dikaiophylax* de la Grande Église, – alors qu'en Russie ladite métropole de Lituanie fut donnée en charge au candidat du prince Olgierd! – renforce essentiellement notre hypothèse que Daniel Kritopoulos aura tenté de déposséder le vieux Hyacinthe, pour prendre sa place sur le siège métropolitain de toute la Hongrovalachie.

Vu cet état de choses, nous n'excluons pas non plus le fait que Philothée Kokkinos avait négligé de manière intentionnée le mot «toute» dans le titre métropolitain de Hyacinthe, après la désignation du second métropolité de Hongrovalachie. Ainsi, jusqu'à la réunification de la métropole, aurait-il donné aux deux prélats l'illusion que chacun disposait de sa propre métropole et du titre de métropolité, puisque les actes patriarcaux les mentionnent désormais comme «les

²² MM I, n° CCLXX, p. 527; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2584, p. 494.

²³ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, *Critique*, p. 500–501.

²⁴ MM I, n° CCCXXI, p. 582–586; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2625, p. 528–529.

deux métropolitains de Hongrovalachie)²⁵ ou l'un comme «métropolitain de Hongrovalachie», du côté de la capitale valaque, et celui du côté de Sévérin comme «l'autre de Hongrovalachie»²⁶ ou encore la distinction entre eux se fait-elle par leurs titres de *locum tenens*, l'un de Nicomédie et l'autre d'Amasie²⁷.

À la lumière des querelles russes, il est encore plus évident que la décision de Philothée Kokkinos au sujet de la partition de la métropole valaque, plaçant le nouveau métropolitain sous l'autorité de l'ancien, constitua une contrainte pour le patriarche et qu'elle découlait des tensions politiques et ecclésiastiques créées à l'intérieur de la Hongrovalachie. Elle était également destinée, par son caractère exceptionnel et en vertu du principe de l'*oikonomia*, tout comme dans le cas de la partition de la métropole russe en 1354, à maintenir l'intégrité et l'unité de l'Église valaque.

La réactualisation de la métropole de Halicz²⁸ (1371): seconde partition de la métropole russe, concomitante à celle de la métropole de Hongrovalachie. En 1370, huit ans après le décès de Roman de Lituanie, l'intégrité de l'Église russe fut de nouveau mise à l'épreuve. Le roi de Pologne Casimir III (1333–1370) avait annexé Halicz à la Pologne depuis 1349 et, en 1366, il conquiert toute la Petite-Russie²⁹. Il recourut aussi à la solution ecclésiastique pour maintenir ses possessions. C'est alors que devant les menaces de Casimir de convertir les Orthodoxes de la Petite-Russie au Catholicisme Philothée Kokkinos fut contraint de réactiver la métropole de Halicz³⁰, avec les régions de Cholm, Tourov, Przemysl

²⁵ MM II, n° CCCXXXV, n. 10; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2704, p. 24; *FHDR*, IV, n° 15, p. 210–212, n° 16, p. 214.

²⁶ MM II, n° CCCXXXVIII, p. 19; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2707, p. 30; *FHDR*, IV, n° 18, p. 216.

²⁷ MM II, n° CDIX, p. 136; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2861, p. 154; *FHDR*, IV, n° 24, p. 220, n° 33, p. 228.

²⁸ Par Halicz sont désignés les territoires compris, au XIII^e siècle – première moitié du XIV^e siècle, dans les frontières du cnézat de Halicz, connus aussi sous le nom de Petite-Russie. Les territoires de Halicz deviendront, au XIV^e siècle, l'objet de longs litiges entre la principauté de Lituanie, la Pologne et la Hongrie. Le centre laïque et ecclésiastique de cet espace géographique fut au début la ville de Halicz et ensuite il fut transféré à Lvov (Lwów, Lemberg): Fl. Solomon, «Domnie și Biserică în Țara Moldovei în a doua jumătate a secolului XIV. Implicații haliciene», *Anuarul Institutului de Istorie «A.D. Xenopol», Iași*, XXXII (1995), p. 25, n. 1; V.T. Pașuto, *Încercări supra Istoriei Rusiei din Halici-Volinia*, Moscou-Leningrad 1950.

²⁹ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 85 et 231; Ș. Papacostea, «Relațiile internaționale în Răsăritul și Sud-Estul Europei în secolele XIV–XV», *id.*, *Ceneza statului...*, p. 255–256.

³⁰ L'évêché de Halicz, créé entre les années 1139–1145, fut élevé au rang de métropole vers 1303–1305, mais celle-ci fut reconnue *de facto* par le patriarche œcuménique Jean Kalekas (1334–1347), entre 1342–1346. Ensuite, elle fut supprimée par le patriarche Isidore (1347–1350), sous l'empereur Jean VI Cantacuzène, et placée, comme évêché, sous l'obédience du métropolitain de Kiev et de toute la Russie: l'unité de l'Église russe était ainsi rétablie: MM I, n° CXX, p. 267–271 et n° CXXI, p. 271; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2291, p. 237 et n° 2292, p. 238. Voir aussi *FHDR*, IV, p. 313, n. 7; Fl. Solomon, *loc. cit.*, avec bibliographie.

et Vladimir (en Volynie) dans sa juridiction – on y trouve alors des régions appartenant autrefois, sous le métropolite Roman, à la métropole des Lituaniens³¹ –, en plaçant à la tête de celle-ci un certain Antoine, le candidat du roi de Pologne³².

Trois mois après la désignation du métropolite Antoine, en août 1371, Philothée réprimande le métropolite russe Alexis par une lettre dans laquelle il lui notifie «l'arrivée de lettres venues de Pologne et de Lituanie, la nomination d'Antoine de Galitza et le départ d'un envoyé du patriarche»³³. Le patriarche, promoteur de l'unité de l'Église russe, reprochait à Alexis d'avoir négligé et de n'avoir pas surveillé par ses visites canoniques la Petite-Russie, de sorte qu'il avait donné au roi Casimir, qui gouvernait lui aussi cette région, des motifs pour exiger de réactiver la métropole de Halicz. Philothée était mécontent surtout du fait qu'Alexis avait laissé les choses au bon gré d'un prince non orthodoxe:

«Juge par toi-même! Devions-nous laisser le peuple sans pasteurs comme tu l'as fait? Peut-être, si le maître du lieu avait été orthodoxe, aurions-nous temporisé, par égard pour toi. Mais, parce qu'il est latin, devions-nous laisser la place vide, au risque de faire baptiser les Russes dans la foi des Latins? Je bénis Dieu que le kral ne l'ait pas fait et nous ait écrit. Nous lui avons donné Galitza pour métropole et comme évêchés: Vladimir, Przemysl et Cholm, mais rien de plus, ni Lutsk, ni rien d'autre. Je sais que cela va t'affecter, mais il n'y avait rien d'autre à faire devant la nécessité, et tu ne dois pas t'en attrister, car cela vient de toi.»³⁴

Vu les circonstances défavorables et la pression du roi de Pologne, Philothée Kokkinos dut satisfaire la demande de ce dernier, mais il s'exprima clairement dans l'acte de désignation d'Antoine que la métropole de Halicz allait être réactivée pour une période provisoire – «jusqu'à ce que les guerres en cours³⁵ prennent fin» (μέχρις ἂν διαλυθῶσιν αἱ ἐκεῖ νῦν οὔσαι μάχαι, καὶ γένηται εἰρήνη καὶ διάλυσις τῶν σκανδάλων)³⁶ –, son but étant de l'encadrer de nouveau, au moment propice, dans la juridiction du métropolite de Kiev et de toute la Russie. On comprend que c'était là encore une décision adoptée dans l'esprit de l'*oikonomia* byzantine, procédé souvent pratiqué, nous l'avons déjà constaté, par les patriarches de Constantinople du XIV^e siècle, afin d'assurer l'intégrité et l'unité des diocèses suffragants du Patriarcat œcuméniques.

³¹ *Supra*.

³² Pour la réactivation de la métropole de Halicz, en 1371, voir la décision synodale dans MM I, n° CCCXIX, p. 578–580; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V n° 2622, p. 524; *FHDR*, IV, n° 14, p. 210.

³³ MM I, n° CCCXXI, p. 582–586; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2625, p. 528.

³⁴ *Ibidem*.

³⁵ Il s'agit des conflits survenus entre le roi de Pologne, le prince de Lituanie et le grand duc de Moscou au sujet de la Petite-Russie.

³⁶ MM I, n° CCCXXI, p. 582–586; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2625, p. 528. Voir également les commentaires de J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 232.

Ainsi s'explique le fait qu'Antoine fut le seul à détenir le siège métropolitain de Halicz après sa réactualisation, en 1371. Selon Jean Meyendorf, le métropolitain Antoine fut contraint par les Polonais de quitter son siège, en 1375³⁷, alors que d'autres chercheurs supposent qu'il est resté à Halicz jusqu'en 1391³⁸, quant son décès serait survenu. Il est vrai que, pour la période comprise entre 1375 et 1391, aucune source ne mentionne le nom d'Antoine, même si sa mise à l'écart par les autorités polonaises attend d'être prouvée par d'autres sources documentaires.

En échange, il est certain qu'après 1391, le siège métropolitain de Halicz existe toujours, mais à l'état vacant. Il est donné toujours en charge aux exarques et apocrisiaires patriarcaux, jusqu'à ce qu'il soit englouti pour de bon par la métropole de Kiev et de toute la Russie (vers 1400/01). Si Philothée avait élevé temporairement l'évêché de Halicz au rang de métropole (1371), à la suite des conflits qui s'étaient déclenchés à propos de la possession de la Petite-Russie et à cause des discordes qui existaient entre les princes russes et leur métropolitain Alexis³⁹, le patriarche Antoine IV (1389–1390 et 1391–1397) tenta, en 1391, de maintenir le caractère provisoire et incertain du siège métropolitain de Halicz⁴⁰.

Dans une lettre patriarcale du mois d'août 1391, on relève deux détails tout à fait inaccoutumés. Il s'agit d'une lettre adressée à Siméon, hégoumène du monastère de Péri⁴¹, situé dans la région voisine de Maramureș⁴², lettre à travers laquelle on

³⁷ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 418, n. 60: «En 1372 le Pape Grégoire XI exigea de l'archevêque de Cracovie la désignation d'évêques latins pour Halicz, Peremesl, Vladimir-Wolhynie et Holm et l'expulsion des «évêques schismatiques». Selon l'auteur, en 1375, le désir du Pape fut réalisé. Le métropolitain Antoine dut changer de résidence et quitter Halicz». L'auteur renvoie à P. Nazarko, «Galits'ka mitropolija», *Analecta Ordinis S. Basilii Magni*, série II, sectio II, vol. III (IX), fasc. 1–2 (Rome 1958), p. 177, qui en réalité suppose seulement qu'Antoine aurait rencontré de grandes difficultés dans l'administration de son éparchie, à cause des Catholiques, mais aussi à cause des métropolitains Alexis et Cyprien qui se montrèrent mécontents de la réactualisation de la métropole de Halicz, en 1371. Șt. Andreescu, «Mitropolia de Halici și episcopia de Asprokastron. Câteva observații», dans *Național și universal în istoria Românilor. Studii oferite Prof. Dr. Șerban Papacostea cu ocazia împlinirii a 70 de ani*, Bucarest 1998, p. 125–131, suppose même que le métropolitain Antoine serait mort en 1375, mais aucune source documentaire ne confirme cette affirmation.

³⁸ J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, *Critique* 2, p. 215; Șt. Gorovei, «Întemeierea mitropoliei Moldovei în contextul relațiilor moldo-byzantine», dans *Credință și cultură în Moldova*, II, p. 32–43 (version fr. «Aux débuts des relations moldo-byzantines», *RRH* XXIV/3 (1985), p. 187–200). Selon P. Nazarko, *op. cit.*, p. 176, Antoine serait mort vers 1389, lorsque Cyprien devient métropolitain de toute la Russie.

³⁹ Voir, *supra*.

⁴⁰ Pour les éventuelles raisons de cette attitude du patriarche Antoine IV envers la métropole de Halicz, voir *infra*.

⁴¹ Pour le monastère de Péri voir D. Coravu-Severineanu, «Mănăstirea din Peri și importanța sa istorică», *MO* XXXIV/7–9 (1982), p. 496–514, avec une riche bibliographie.

⁴² Pour la période des XII^e–XIV^e siècles, on accepte en général la dépendance ecclésiastique des Roumains de Maramureș de l'Église de Halicz. L'opinion se fonde sur la proximité géographique,

apprend que «ce serait lui qui, après la mort du métropolite de Halicz [*peut-être encore Antoine* – L.C.], détiendrait l'Église [*en qualité d'exarque et pas de métropolite* – L.C.], jusqu'à ce que la situation [*c'est-à-dire le décès du métropolite en fonction* – L.C.] serait annoncée à notre Grande Seigneurie, le patriarche oecuménique, et qu'un autre prélat serait ordonné»⁴³. Dans la même lettre, le patriarche Antoine décida que «si celui-ci mourait entre temps, les seigneurs de l'endroit, les voïévodes Balița et son frère Dragoș, en choisiraient un autre à la tête de l'Église, qui, à son tour, la dirigerait dans les mêmes conditions que Siméon»⁴⁴.

Il est tout à fait inhabituel que le Patriarcat donne une métropole de l'extérieur des frontières traditionnellement byzantines, en charge à des chefs laïcs – les voïévodes Balița et Dragoș⁴⁵, dans ce cas! Il s'agit là, sans doute, d'une preuve de plus de l'application de l'*oikonomia* byzantine, puisque normalement on devait désigner un nouveau métropolite pour le siège de Halicz resté vacant⁴⁶.

Rien n'est changé dans la situation du siège métropolitain de Halicz jusqu'en 1397, quand Antoine IV envoya un nouvel exarque, Michel de Bethléem, – dont c'était la deuxième mission –, pour visiter cette fois-ci la Moldavie et Halicz. Il

sur la circonstance que l'évêché, devenu ensuite la métropole de Halicz, représentait le centre ecclésiastique orthodoxe le plus proche, mais aussi sur la situation similaire de l'Église moldave, subordonnée traditionnellement, depuis le XII^e siècle, à Halicz (il n'y a pas de témoignages écrits concernant l'orientation des organismes religieux moldaves vers les centres de Kiev et de Halicz, depuis le XII^e siècle, mais ce sont les fouilles archéologiques qui le prouvent avec certitude: V. Spinei, «Les relations de la Moldavie avec Byzance et la Russie au premier quart du II-e millénaire à la lumière des sources archéologiques», *Dacia*, série nouvelle, XIX (1975), p. 231–242; *id.*, «Circulația unor piese de cult în regiunile românești nord-dunărene în secolele X–XVII», *Arheologia Moldovei* XV (1992), p. 160–166; D. Teodor, *Creștinismul la est de Carpați. De la origini până în secolul al XIV-lea*, Iași 1991, p. 100–103; E. Popescu, «Quelques données sur les relations de l'Église de Dobroudja et de Moldavie avec l'Église russe aux XII^e–XVI^e siècles», *id.*, *Christiana dacoromana. Florilegium studiorum*, Bucarest 1994, p. 445–454). L'Église du Maramureș était au XIV^e siècle par excellence féodale, en s'opposant à la notion d'«Église d'État», patronnée par le pouvoir séculier et dépendante d'un centre épiscopal propre. Les églises et les monastères du Maramureș étaient patronnés et appartenaient par droit de propriété à des familles féodales. Au XIV^e siècle, il y avait au Maramureș trois grands monastères: Cuhea, le monastère de la région dite *La Hotarul* (= À la Frontière) et Péri, la propriété de famille des Drăgoșești: R. Popa, *Țara Maramureșului în veacul al XIV-lea*, Bucarest 1970, p. 216–217; M. Păcurariu, *Istoria Bisericii Ortodoxe Române*, I, Bucarest 1991², p. 334.

⁴³ MM II, n° CDXXVII I, p. 157–158; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2893, p. 181; *FHDR*, IV, n° 35, p. 232.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ Balița et Dragoș descendent de la famille des nobles dite *Drăgoșești*, dont les membres ont détenu, à travers plusieurs générations, les plus hautes fonctions administratives du voïévodat transylvain de Maramureș (*comites*, *voïévodes*): R. Popa, *Țara Maramureșului*, p. 248–256.

⁴⁶ En réplique à la décision du patriarche Antoine IV, pendant la même année – 1391 – le roi de Pologne Jagellon désigna l'évêque Jean de Lutsk comme métropolite de Halicz. Antoine l'excommunia tout de suite: MM II, n° CDXLV, p. 180–181; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2935, p. 214.

notifiait dans la lettre annonçant l'arrivée de l'envoyé: «nous ne pouvons rien faire d'autre dans la situation présente»⁴⁷.

Après 1397, la métropole de Halicz cesse d'être mentionnée dans les actes patriarcaux et vers 1400/01 il est certain qu'elle faisait déjà partie intégrante de la métropole réunifiée de Kiev et de toute la Russie⁴⁸.

L'existence provisoire de la métropole de Halicz, comme prévue par Philothée Kokkinos, après la réactualisation de 1371, se présente à la lumière des observations ci-dessus comme le résultat d'un long et complexe jeu diplomatique, mené par le Patriarcat œcuménique face aux irrégularités ecclésiastiques constatées en Russie, pendant le dernier quart du XIV^e siècle. Les circonstances étant défavorables, le Patriarcat de Constantinople ne pouvait se décider ni à maintenir le siège métropolitain de Halicz dans un état régulier, ni à le supprimer, pour le restituer à la juridiction de la métropole de Kiev et de toute la Russie.

Est important le fait, peu remarqué par les chercheurs, que, comme dans le cas de la restauration du siège métropolitain de Lituanie, en 1354, lors de la réfection de Halicz, le métropolitite, c'était encore Alexis à cette époque-là (1371), avait maintenu son titre de «métropolitite de Kiev et de toute la Russie», ce qui lui confirmait *de jure* autorité sur tous les territoires russes, de Moscou jusqu'en Pologne et Lituanie. Alors, si on juge d'après la décision du patriarche Philothée de réactualiser, par nécessité et provisoirement, le siège métropolitain de Halicz et si on juge aussi d'après le maintien par Alexis du titre de métropolitite de Kiev et de toute la Russie et également d'après l'existence ultérieure, incertaine et indécise, de la métropole de Halicz, nous croyons disposer de tous les indices nécessaires pour considérer la réactualisation de la métropole de Halicz, de 1371, comme une nouvelle partition de la métropole russe, successive et tout à fait pareille à celle de

⁴⁷ MM II, n° DXVI, p. 284; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 3040, p. 304. Pour les missions dans les contrées de la Petite-Russie et de la Moldavie accordées par le Patriarcat de Constantinople à Michel de Béthléem voir D. Obolensky, «A late fourteenth-century Byzantine diplomat: Michael, Archbishop of Bethlehem», dans *Byzance et les Slaves. Études de Civilisation. Mélanges I. Dujčev*, Paris 1979, p. 310–314 et chez nous, *infra*.

⁴⁸ Le statut temporaire de la métropole de Halicz sera maintenu jusqu'à ce qu'elle fût absorbée, comme évêché, par la métropole de Kiev et de toute la Russie (après 1395/97). Déjà en 1376, par exemple, Cyprien se permit, sans l'accord du Patriarcat œcuménique, de sacrer un évêque de Vladimir-Volynie: J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 418. En 1397, le patriarche Antoine IV reprochait à Cyprien d'avoir sacré un évêque pour le diocèse de Halicz. En profitant du statut temporaire et incertain de la métropole: MM II, n° DXVI, p. 283–284; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 3040, p. 304: «Au sujet de la métropole de Galitza, Ta Sainteté sait comment la métropole fut érigée et quelles lettres le patriarche Philothée écrivit à Alexis [en 1371]: ces actes sont inscrits dans les registres de l'Église. Le soin en revient au patriarche et au synode. Le fait que tu as ordonné un évêque dans cette métropole, comme tu l'écris, n'est guère régulier». En tout cas, vers 1401, la métropole de Halicz était déjà réintégrée dans le diocèse «de Kiev, de Halicz et de toute la Russie»: M. STASYW, «Metropolia Haliciensis. Ejus historia et juridica forma», dans *Analecta Ordinis Sancti Basilii Magni*, série II, sectio I. Rome 1960, p. 38; J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 289, 294–301.

1354, mais imposée cette fois-ci par le roi de Pologne. Le procédé utilisé par Philothée Kokkinos dans le cas de Halicz, pour donner satisfaction aux exigences du roi Casimir et pour donner à la fois gain de cause au Patriarcat de Constantinople, est sans discussion le même qu'il utilisa, à la même date, en Hongrovalachie et le même que son prédécesseur Calliste avait utilisé en 1354, lors de la nomination de Roman comme métropolite des Lituanie. Les trois cas relèvent des décisions des patriarches hésychastes, prises sous la contrainte des événements, pour obtenir des effets provisoires et par nécessité, afin de maintenir l'unité des Églises de Hongrovalachie et de Russie et leur soumission directe, par le truchement des métropolités imposés par Constantinople, au centre du monde orthodoxe qu'était le Patriarcat œcuménique.

La mission de Cyprien en Russie (1373). But et résultats préliminaires.

Entre les années 1371–1373, les tensions politiques accrues provoquées sur les confins occidentaux de la Russie par les princes locaux – notamment par Olgierd de Lituanie (1345–1377) et Michel de Tver – mirent le Patriarcat de Constantinople de nouveau en grande difficulté, car chacun d'eux cherchait à satisfaire ses ambitions politiques et ses prétentions territoriales par le moyen de la solution ecclésiastique. À l'exemple du roi de Pologne Casimir, les deux chefs politiques s'adressèrent au Patriarcat œcuménique avec plaintes et accusations contre le métropolite de Kiev et de toute la Russie Alexis (1354–1378). Plus précisément, les princes Olgierd et Michel de Tver accusèrent Alexis d'avoir ignoré, dans les dernières années, les Orthodoxes de leurs régions, motif pour lequel ils demandaient un métropolite distinct⁴⁹.

On observe ici, comme dans le cas hongrovalaque, qu'il y eut des plaintes, envoyées à Constantinople, à l'adresse du métropolite de toute la Russie Alexis. Cette fois-ci on sait que les accusations venaient de la part des princes du côté occidental de la Russie. On connaît également le contenu de ces accusations : Alexis n'aurait pas pris soin et n'aurait pas visité les régions orthodoxes russes occidentales depuis des années.

Puisque Philothée ne pouvait plus s'opposer aux efforts d'Olgierd et de Michel de Tver de scinder l'Église russe à leur profit, en 1373 il envoya en Russie l'homme du Patriarcat Cyprien⁵⁰, pour examiner la situation sur place et pour réconcilier les

⁴⁹ Voir la correspondance entretenue par Philothée Kokkinos avec Michel de Tver: J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2626, 2627, 2635, 2636.

⁵⁰ Cyprien était d'origine bulgare, mais son origine ethnique importait peu à Byzance. Il était avant tout un Byzantin (φιλορώμαιος άνθρωπος), par sa culture et par son appartenance et aussi par son engagement dans les structures administratives byzantines: D. Obolensky, «A ῥhiloromaïos anthros: metropolite Cyprian of Kiev and all Russia (1375–1406)», *Dumbarton Oaks Papers* 32 (1978), p. 77–98. Plusieurs chercheurs ont soutenu l'hypothèse que Cyprien aurait été un membre de la famille Tsamblak et, plus précisément, oncle de Grégoire Tsamblak, futur métropolite de Kiev (nommé en

chefs politiques révoltés afin de s'assurer le contrôle de la Russie occidentale, dite aussi Petite-Russie⁵¹. Il est important de mentionner que Cyprien était la personne la plus proche du patriarche Philothée (οἰκεῖος καλόγηρός του⁵²), sinon son *scelle* (σύγκελλος)⁵³, comme l'a supposé le professeur A. Tachiaos⁵⁴.

La mission de Cyprien n'avait pas apporté les résultats escomptés par le Patriarcat de Constantinople, car les princes locaux continuaient à demander un autre métropolitain, menaçant que «si le patriarche ne leur envoie pas un autre métropolitain pour le ministère indispensable, ils sont prêts à s'adresser à une autre Église, séparée de nous depuis longtemps»⁵⁵. Face à cette menace, lourde et inacceptable pour le Patriarcat de Constantinople, «le patriarche ne put se résoudre à diviser la Russie en deux métropoles, ni à abandonner un peuple qui a un besoin urgent de pasteur»⁵⁶. Il fallait alors que Philothée répondît de telle manière, que la métropole de Russie restât indivise et soumise à l'autorité du Patriarcat œcuménique et, en même temps, que la demande des chefs politiques locaux fût satisfaite.

Cyprien et la troisième partition de la métropole de Kiev et de toute la Russie (1375). Comme dans le cas de la métropole de la partie occidentale de la

1415). D'autres ont rejeté cette hypothèse, en s'appuyant sur de nouveaux arguments: voir *ibidem*, p. 283–285 avec la bibliographie antérieure concernant le sujet. Cf. plus récemment E.J. Thomson, *Gregory Tsamblak. The Man and the Myths*, numéro special de *Slavica Gandensia* 25/2 (1998).

⁵¹ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2655, 2656.

⁵² MM II, n° CDIV, p. 118, J. Darrouzès, *Regestes*, VI, n° 2847, p. 140; D. BOLENSKY, «Κυπριανός, μητροπολίτης Κιέβου καὶ Μόσχας», p. 285. Pour la place des *oikeioi* au sein des institutions byzantines voir J. Verpeaux, «Les *oikeioi*. Notes d'histoire institutionnelle et sociale», *RÉB* XIII (1965), p. 89–99; M. Sturza, *Grandes familles de Grèce, d'Albanie et de Constantinople*, Paris 1983, p. 56.

⁵³ *Syncelle* = dignitaire existant dans tous les patriarcats de l'Orient orthodoxe; celui du Patriarcat de Constantinople fut «à l'origine simple confident du patriarche, son homme de confiance (ἐμόψυχος), son auxiliaire dans l'administration». Au X^e siècle, il est attesté comme étant le premier personnage ecclésiastique après le patriarche et commença à être chargé de missions politiques des plus importantes; enfin il devint l'homme de confiance de l'empereur auprès du patriarche. «L'amour des titres détermina au XI^e siècle la création des protosyncelles, mais au détriment de l'institution, qui finit par devenir un titre honorifique et banal conféré sous les Paléologues aux higoumènes de certains monastères, ce qui leur donnait le droit important de faire partie du Synode patriarcal, au moment où les moines s'emparaient du gouvernement de l'Église»: L. Bréhier, *Les institutions de l'Empire byzantin*, Paris 1970², p. 397.

⁵⁴ A. Tachiaos, «Le mouvement hésychaste pendant les dernières décennies du XIV^e siècle», *Κληρονομία* 6/1 (1974), p. 120, n. 1.

⁵⁵ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2665, p. 553–554. Philothée Kokkinos connaissait une expérience pareille déjà vécue par le Patriarcat de Constantinople: en 1352 le prince lituanien Olgierd avait demandé au patriarche œcuménique Calliste de sacrer son candidat Théodoret métropolitain de Kiev et de Lituanie, ce qui signifiait la dissolution de l'Église russe. Face au refus de Calliste, Olgierd avait eu recours au Patriarcat bulgare de Târnovo, pour consacrer son candidat: *supra*.

⁵⁶ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2665, p. 553–554.

Hongrovalachie, ce fut de nouveau le principe de l'*oikonomia* qui sauva la situation et l'amena sous le contrôle du Patriarcat œcuménique. Pour empêcher Olgierd de Lituanie d'étendre son autorité politique sur la Petite-Russie et ensuite sur le reste des territoires de la Moscovie à travers la réactualisation de la métropole de Kiev⁵⁷, Philothée accorda à son envoyé Cyprien le titre temporaire de métropolite de Kiev, de Petite-Russie et des Lituaniens. La décision de Philothée est «une pratique totalement étrangère à la conception byzantine», mais, vu la situation de son prédécesseur Roman et comparée au cas de la désignation de Daniel Kritopoulos en Hongrovalachie, elle s'inscrit dans une logique déjà bien définie à l'esprit du patriarche. Tout comme Hyacinthe était resté le véritable chef de l'Église de Hongrovalachie à l'occasion de la création de la métropole de Sévérin, Alexis allait, pour une deuxième fois, lui aussi continuer d'exercer le rôle de métropolite de Kiev et de toute la Russie, malgré l'ordination de Cyprien comme métropolite de Kiev, de Petite-Russie et des Lituaniens, à savoir des contrées orthodoxes russes du côté de la Lituanie. Le but de ces «machinations diplomatiques» de Philothée était, comme il le montre lui-même, de conserver son unité à l'Église russe:

«Ayant consulté les membres du synode, le patriarche considère le danger qui menace les âmes et, recourant à une mesure exceptionnelle (οἰκονομία), accède à la requête des princes ; il ordonne Cyprien métropolite de Kiev, de (Petite) Russie et des Lituaniens. Afin que l'état ancien ne soit pas compromis, il décrète cependant par acte synodal, que Cyprien, après la mort d'Alexis, sera métropolite de toute la Russie. Par le présent acte, le patriarche n'a pas en effet l'intention de diviser la Russie en deux métropoles ; il a ordonné Cyprien par nécessité, mais le droit, l'utilité et la coutume demandent qu'il n'y ait qu'un seul métropolite.»⁵⁸

À la différence du cas de Daniel Kritopoulos en Hongrovalachie, la décision de Philothée à l'égard de Cyprien est plus explicite, à savoir qu'il a accordé à Cyprien par écrit le droit de succéder à Alexis sur le siège métropolitain de toute la Russie, afin de réunifier l'Église russe le plus tôt possible. Le patriarche reconnaît aussi avoir ordonné Cyprien par nécessité, car «le droit, l'utilité et la coutume demandent qu'il y ait un seul métropolite». Cet arrangement des choses confirme parfaitement la logique des décisions prises par Philothée, cinq ans avant, à l'égard de l'unité de l'Église hongrovalaque, que nous avons constatée plus haut. *À travers la comparaison des deux cas, on constate plus clairement que, à la logique de leur politique de centralisation du monde orthodoxe autour du Patriarcat de Constantinople, les patriarches hésychastes s'intéressaient essentiellement à la conservation de l'unité des Églises dotées d'un pouvoir séculier propre*

⁵⁷ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 195–207.

⁵⁸ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2665, p. 554.

(hongrovalaque, russe et ensuite moldave) et à leur non-interdépendance, afin d'être soumises chacune à part, par leur unique métropolitite, de surcroît homme de la Grande Église, directement à l'autorité du Patriarcat œcuménique. Le détachement de ces Églises de l'attraction des «prétendus» Patriarcats bulgare et serbe s'imposait de soi.

Comme Daniel Kritopoulos, devenu Anthime après son ordination, ne réussit pas à succéder à Hyacinthe de toute la Hongrovalachie, Cyprien ne réussit pas non plus à succéder à Alexis de Kiev et de toute la Russie, même s'il disposait d'une permission écrite accordée par le patriarche Philothée en personne. Il nous faut mentionner qu'à la date du décès du métropolitite Alexis (1378), Philothée Kokkinos avait quitté ce monde lui aussi depuis deux ans.

Les causes de l'échec temporaire des deux prélats sont jusqu'aujourd'hui incertaines. Les sources nous favorisent quand même quant à la motivation de l'insuccès qu'avait essuyé Cyprien après la mort du métropolitite Alexis. D'abord, il s'agissait du prince de Moscou Dimitrij (1362–1389) qui était irrité du fait que Cyprien, arrivé en terre russe en 1373, ne s'était pas présenté d'abord à Moscou, pour discuter avec lui le problème de la partie occidentale de la Russie, tout autant disputée, à travers des arguments ecclésiastiques, par Olgierd de Lituanie et par les princes russes de Tver et de Souzdal. Dimitrij lui reprocha d'être allé directement en Petite-Russie et d'avoir négocié avec ses ennemis, le prince lituanien et les princes russes «séparatistes». Le prince de Moscou chassa alors Cyprien de la capitale russe dès qu'il essaya de s'emparer du siège métropolitain de Kiev et de toute la Russie devenu vacant par la mort d'Alexis⁵⁹.

La colère du patriarche œcuménique Nil envers les machinations de Cyprien. Remise en question d'un acte patriarcal. De même que le pouvoir central russe répudia Cyprien, le Patriarcat œcuménique ne le voulait pas non plus comme successeur d'Alexis, malgré l'autorisation écrite que lui avait laissée le patriarche Philothée en 1375. Ce fut précisément le patriarche Nil Keraméos (1379–1388) qui s'opposa catégoriquement à la désignation de Cyprien comme métropolitite de toute la Russie. Si Philothée Kokkinos avait désigné Cyprien comme métropolitite de Kiev, de Petite-Russie et des Lituaniens de manière exceptionnelle, en invoquant le principe de l'*oikonomia*, le nouveau patriarche Nil ne tarda pas à déclarer anticanonique la décision de son prédécesseur («ἀργὸν καὶ ἄκυρον, ὃς μὴ κατὰ τοὺς κανόνας» ou encore «τὴν τοῦ αὐτοῦ [Κυπριανοῦ] δὲ χειροτονίαν, ὡς ζώντος ὄτι τοῦ μητροπολίτου Ἀλεξίου γεγενημένην ἱκανόνιστον ἦγουμένην»)⁶⁰.

La réaction de Nil ne fut pas provoquée tant par le caractère non conforme aux canons de Philothée, que par les actions de Cyprien d'avoir ignoré la politique

⁵⁹ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 253–257.

⁶⁰ MM II, n° CCCXXXVII², p. 15; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2705, p. 26–27 et la *Critique*, p. 554–555; D. Obolensky, «Κυπριανός. Μητροπολίτης Κιέβου καὶ Μόσχας», p. 298–299, n. 31.

patriarcale et sa mission de l'appliquer en terres russes et d'avoir agi sur place selon ses propres intérêts. Il est vrai que l'envoyé de Philothée en Russie avait assez de talent diplomatique, de connaissances de droit canonique et, de plus, il bénéficiait de la confiance de son patriarche, de sorte qu'il disposait de forts moyens lui permettant une importante liberté d'action pendant son séjour en Russie. Il faudrait peut-être ajouter aussi la grande distance qui séparait Constantinople de la Russie, situation qui rendait l'activité de Cyprien peu contrôlable par le Patriarcat œcuménique.

En 1380, le patriarche Nil et le Synode accusèrent Cyprien et se prononcèrent officiellement contre lui:

«Ignorant ces dessous, le saint patriarche Philothée envoya Cyprien, l'actuel métropolite des Lituaniens et de la Petite-Russie avec mission de réconcilier les deux parties; contrairement aux instructions du patriarche, il chercha plutôt à s'emparer de l'Église, cacha ses manœuvres à son compagnon de mission, et le roi des Lituaniens avec tous les siens écrivit que le métropolite devait visiter sa contrée, ou bien qu'un autre métropolite devait être nommé. C'est Cyprien qui fut l'auteur et l'entremetteur de ces lettres; il avait trompé Alexis par ses promesses et rapporta contre lui des libelles pleins d'accusations. Par ces intrigues, il réussit à se faire ordonner métropolite de Kiev et des Lituaniens; la déposition d'Alexis, qu'il exige, ne lui est cependant pas accordée; des archontes de l'Église sont envoyés avec lui en vue d'une enquête.

Les allégations de Cyprien ont paru entièrement fausses; tout le monde le maudissait et acclamait Alexis comme père. Celui-ci s'efforça d'apaiser le tumulte soulevé dans toute l'Église russe par l'ordination de Cyprien; des lettres sont envoyées au synode pour demander réparation de cette injustice; les envoyés de notre Église rapportent la même opinion, ainsi que beaucoup d'autres venus de là-bas. Tandis que ces lettres parvenaient ici, Cyprien ne restait pas inactif. Alexis étant décédé (12 février 1378) à un âge avancé, il tenta en vain de s'emparer de l'Église, et finit par reprendre la route de la capitale pour demander l'aide du synode. Il n'obtint rien de ce qu'il cherchait et, les circonstances étant devenues contraires à son dessein⁶¹, il attendait, nourri de vains espoirs. Peu après, le siège étant

⁶¹ De plus, malgré les efforts de Cyprien pour réconcilier les princes – russes, lituanien et hongro-polonais – afin de refaire l'unité de l'Église russe sous son égide, le prince de Moscou Dimitri engagea entre les années 1376–1381 une politique dite «séparatiste», visant à établir avant tout de bonnes relations avec la Horde d'Or, aussi bien qu'avec ses voisins occidentaux. Cette politique de Dimitri avait barré d'autant plus à Cyprien la voie d'accès vers Moscou et vers le siège métropolitain russe réunifié: J. Meyendorff, *Vizantija*, p. 243–272.

encore vacant, arrivent les envoyés de Grande Russie avec des lettres demandant comme métropolite le hiéromoine Poimèn. [...] Bien que Cyprien ait mérité d'être expulsé de Kiev et même de toute la Russie, pour avoir été ordonné du vivant d'Alexis privé de son diocèse sans aucun jugement, nous disons, en son absence, qu'il est seulement métropolite des Litvaniens et de Petite-Russie et que l'acte synodal qu'il porte avec lui est annulé. [...] Si le métropolite des Litvaniens et de Petite-Russie venait à mourir avant lui [*Poimén* – L.C.], il prendra la charge des fidèles de ces régions et restera seul métropolite de Kiev et de toute la Russie, comme le seront ses successeurs conformément à l'ancienne coutume.»⁶²

Il est facile de remarquer que dans cette lettre toute accusation pour la partition de l'Église russe, en 1375, retombe sur Cyprien, tandis qu'Alexis est présenté comme la victime des machinations de l'envoyé patriarcal. Avant de commenter plus en détail la décision du patriarche Nil, il faut préciser que les chercheurs ne sont pas unanimement d'accord avec le contenu de cette lettre, à savoir avec les accusations portées par Nil contre le métropolite Cyprien. Peut-être que les chercheurs en question ont-ils eu du mal à accepter une telle critique, car Cyprien est perçu dans l'historiographie contemporaine comme un personnage toujours positif et très important dans la vie religieuse de la Russie au Moyen Âge.

Ce qui a permis concrètement aux chercheurs de justifier les actions du prélat constantinopolitain en terre russe est une autre décision patriarcale, émise cette fois par le patriarche Antoine IV (1389–1390 et 1391–1397), en 1389. D'après la décision d'Antoine, c'était le métropolite Alexis le coupable de la partition de l'Église russe en 1375. Il adressa à Alexis l'accusation d'avoir négligé l'administration ecclésiastique de la partie occidentale de la Russie et de la Lituanie et d'avoir ainsi provoqué le mécontentement du prince Olgierd :

«Durant son premier patriarcat, Philothée avait ordonné pour Kiev et toute la Russie Alexis de Vladimir (n° 2364). Le grand duc Ivan ayant remis la tutelle de son fils Dimitrij au métropolite Alexis, celui-ci, absorbé par la fonction, commença à négliger la région des Litvaniens et sa propre métropole de Kiev. Le patriarche, apprenant l'état de guerre entre les princes, leur envoie des lettres pour établir la paix entre eux (n° 2578, 2580) et conjure le métropolite par des lettres d'exhortation et de menace de s'employer à sa mission (n° 2579, 2625, 2626, 2636); mais tandis que les princes se montraient disposés à accueillir le métropolite, celui-ci ne tint aucun compte des lettres

⁶² MM II, n° CCCXXXVII, p. 12–18; J. DARROUZÈS, *Regestes*, I/VI, n° 2705, p. 26–27; J. Meyendorff, *Vizantija*, p. 262–265.

patriarcales. Le patriarche, après ces lettres infructueuses, envoie son propre caloyer, l'actuel métropolite de Kiev et de toute la Russie Cyprien, en vue de réconcilier les princes avec le métropolite et de convaincre celui-ci de visiter Kiev où il n'avait pas mis les pieds depuis 19 ans (n° 2656). Malgré la bonne volonté des princes, Alexis s'obstine au point de rejeter les conseils du patriarche et une rencontre avec les princes. Ceux-ci se mettent donc d'accord pour demander au patriarche un nouveau métropolite; avant de satisfaire à leur requête, Philothée écrit de nouveau à Alexis, qui fait la sourde oreille. Il n'était donc plus possible de refuser aux princes ce qu'ils demandaient par lettre au synode: un métropolite qui vienne dans leur contrée; ils menaçaient de s'adresser au besoin à une autre Église. Devant une telle nécessité, le patriarche consent à une mesure exceptionnelle et ordonne Cyprien métropolite de Kiev, de (Petite) Russie et des Lituaniens, mais, afin de sauvegarder l'unité ancienne, il décrète aussi en synode que Cyprien prendra la succession d'Alexis, après le décès de ce métropolite, comme métropolite unique de Russie.»⁶³

Les chercheurs préoccupés par la question de la métropole russe se sont mis d'accord les uns avec l'état des choses présenté par le patriarche Nil⁶⁴, mais d'autres ont donné raison au récit d'Antoine⁶⁵. Dimitri Obolensky⁶⁶ a révisé les opinions exprimées antérieurement et s'est prononcé catégoriquement contre la validité des accusations portées, en 1380, par le patriarche Nil contre le métropolite de Russie Cyprien. Mais Obolensky, comme les autres chercheurs aussi, a étudié le cas de l'Église russe et de ses relations avec le Patriarcat oecuménique isolément des autres Églises orthodoxes et surtout des roumaines.

Quant à nous, nous avons commencé nous aussi à étudier le cas de la partition de la métropole de Hongrovalachie séparément du sujet concernant l'activité de Cyprien en Russie. C'est un troisième sujet, précisément celui de la création de la première métropole de Moldavie, qui nous a conduit au cas de

⁶³ MM II, n° CDIV, p. 116–129; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2847, p. 139–142; cf. J. Meyendorff, *loc. cit.*

⁶⁴ Métropolite Macaire, *Istorija russkoj tserkvi*, 4/1, Petersbourg 1886, p. 59–63; A.V. Kartashev, *Ocherki po istorii russkoj tserkvi*, I, Paris 1959, p. 321–323; E. Golumbiskij, *Istorija russkoj tserkvi*, 2/1, Moscou 1997², p. 211–215.

⁶⁵ Archimandrite Léonide, «Kiprian de vosshestvija na moskovskuju mitropoliju», *Chtenija v Imperatorskom Obshchestve Istorii i Drevnostej Rossijskikh pri Moskovskom Universitete*, II^e partie, 1867, p. 28, n. 28; I.N. Šhabatin, «Iz istorii Russkoj Tserkvi», *Vestnik Russkogo zapadno-evropejskogo Patriarshego Ekzarkhata* 13/49 (1965), p. 42–44; Archimandrite Léonide, «Kiprian de vosshestvija na moskovskuju mitropoliju», *Chtenija v Imperatorskom Obshchestve Istorii i Drevnostej Rossijskikh pri Moskovskom Universitete*, II^e partie, 1867, p. 28, n. 28.

⁶⁶ D. Obolensky, «Κυπριανός, μητροπολίτης Κιέβου καὶ Μόσχας», p. 301, n. 35.

Cyprien de Russie⁶⁷. Le cas hongrovalaque n'est pas lié directement au cas russe, mais nous avons été très frappée par la ressemblance de l'activité de l'envoyé patriarcal Daniel Kritopoulos en Hongrovalachie, telle que nous l'avons constatée à travers notre recherche, et l'activité de Cyprien en Russie, telle qu'elle est décrite par le patriarche Nil dans l'acte synodal de 1380. C'est justement cette surprenante ressemblance qui nous a déterminée à remettre en discussion le cas de Cyprien et à revoir, d'une manière critique, la contestation, surtout celle faite par Obolensky, de la véracité de l'acte synodal de 1380 concernant la mission de Cyprien en Russie.

L'argumentation de Obolensky est strictement liée à la confrontation des textes écrits des deux décisions patriarcales, l'une émise au concile de 1380 et l'autre à celui de 1389, ce qui ne nous paraît pas suffisant, ni convaincant pour nier les accusations portées par le patriarche Nil. Voici les arguments du regretté byzantiniste:

1) Selon la décision de 1380, quand Alexis s'est rendu en visite en Lituanie, le prince Olgierd l'arrêta et fut sur le point de le faire exécuter. Ce détail est démenti, selon Obolensky, par la décision de 1389, selon laquelle, jusqu'en 1373, Alexis n'avait pas visité les évêchés de Lituanie depuis 19 ans⁶⁸, c'est-à-dire depuis son ordination comme métropolite de Kiev et de toute la Russie, de 1354. Un autre contre argument est tiré par Obolensky d'une lettre patriarcale, envoyée par Philothée Kokkinos, en 1371, qui reprochait à Alexis d'avoir négligé Kiev et Lituanie⁶⁹.

L'acte patriarcal de 1380 ne précise pas la date à laquelle Alexis s'en vint visiter la Lituanie et fut chassé par Olgierd sous grande menace. Pourquoi ne pas croire qu'il s'agit là des premières visites du métropolite en Lituanie, c'est-à-dire même pendant la première année de son élection comme métropolite (1354)? Le même texte nous paraît assez clair à ce propos, car il continue d'affirmer que «dans le but d'écarter Alexis, Olgierd avait fait ordonner Roman (n° 2368), son ami, espérant se ménager une entrée en Petite-Russie»⁷⁰. Or, Roman fut ordonné justement en 1354.

En ce qui concerne les 19 années, pendant lesquelles on reprocha à Alexis de ne pas avoir visité le territoire lituanien, elles sont tout à fait motivées par l'hostilité d'Olgierd, mais surtout par l'ordination de Roman comme métropolite de Lituanie et par les prétentions de celui-ci au siège métropolitain russe – rappelons que Roman s'était même installé à Kiev, ce que Philothée Kokkinos lui reprocha à plusieurs reprises⁷¹.

Il faut tenir compte aussi du fait que ce fut onze ans après la mort de Roman que Philothée reprocha à Alexis d'avoir négligé le diocèse de Kiev. Ainsi s'explique, selon nous, le fait que Philothée avait compté, en 1373, l'absence de visites de la part

⁶⁷ Voir *infra*.

⁶⁸ Accusation basée sur la lettre d'avertissement envoyée en 1373 par Philothée à Alexis: J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2656, p. 549.

⁶⁹ MM I, n° CXXXIX, p. p. 320–322; J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2636, p. 537.

⁷⁰ Pour l'ordination irrégulière, selon l'*oikonomia*, de Roman, voir *supra*.

⁷¹ Voir *supra*.

d'Alexis à Kiev depuis l'année de son ordination (1354), alors qu'en réalité il aurait dû lui reprocher, si s'était vraiment le cas, son absence de Kiev depuis 1362. De plus, on peut bien supposer que le mécontentement d'Olgierd envers Alexis allait augmenter après 1362, à cause de la suppression de la métropole des Lituaniens par Philothée⁷². Et, si Philothée se montra mécontent de l'attitude d'Alexis, après toute la confiance qu'il lui avait montrée antérieurement, c'était sûrement à cause des pressions que le prince de Lituanie et les ducs de la Russie occidentale faisaient sur lui afin d'obtenir la réactualisation de la métropole des Lituaniens. Deux ans plus tard (1375), n'ayant pas le choix, le patriarche réactiva la métropole dite cette fois-ci «de Kiev, de Petite-Russie et des Lituaniens» – encore une fois à titre exceptionnel, en vertu du principe de l'*oikonomia* (!).

2) La déclaration selon laquelle, en 1379, les Russes ont demandé au Patriarcat Poimèn pour métropolitain, au lieu d'accepter Cyprien, est traitée par le regretté professeur Obolensky de «mensonge schizophrénique». L'auteur prétend que Poimèn, dès son retour à Moscou, fut jeté en prison par le prince Dimitrij et ne monta sur le siège métropolitain russe que sur les insistances de Nil auprès du prince.

Dans la décision de Nil on lit effectivement que:

«Peu après, le siège étant encore vacant, arrivèrent les envoyées de Grande Russie avec des lettres demandant comme métropolitain le hiéromoine Poimèn. À peine monté sur le siège patriarcal, ma médiocrité reçoit les envoyés de Russie, qui lui présentent la lettre du grand duc Dimitrij; elle reçoit aussi le métropolitain Cyprien qui réclame Kiev et la Grande Russie.»⁷³

Or, il faut préciser que Poimèn n'était que l'une des trois personnes qui accompagnèrent le candidat du prince Dimitrij, Michel, à Constantinople. Comme Michel décéda pendant le voyage, c'est Poimèn qui se présenta comme prétendant au siège métropolitain de Russie⁷⁴. La façon dont Nil relate les choses laisse entendre qu'il ignorait le décès de Michel pendant son voyage et les machinations ultérieures de Poimèn, fait confirmé d'ailleurs par la décision de 1389. Ainsi, le patriarche Nil aurait cru que c'était Poimèn le candidat recommandé par le prince Dimitrij pour être ordonné métropolitain de Russie⁷⁵. Comme Obolensky, Jean Meyendorf se méfie lui

⁷² Pour les troubles qui ont suivi après cette date, voir *supra*.

⁷³ MM II, n° CCCXXXVII, p. 14; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2705, p. 26.

⁷⁴ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 257–265, notamment p. 264.

⁷⁵ J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2847, p. 140: «Quant au grand-prince de Moscou Dimitrij, hostile à Cyprien, il profite de l'aubaine des lettres de l'ex-patriarche (Macaire) et envoie l'archimandrite Michel comme candidat à l'ordination. Mais avant d'atteindre la capitale, Michel décède sur la Propontide; les envoyés russes fabriquent alors des lettres au nom du hiéromoine Poimèn dont ils s'engagent à soutenir la candidature. Ce sont ces lettres qui sont présentées à Nil, monté à peine sur le siège [...]. Les actes concernant l'ordination de Poimèn n'étaient pas encore achevés, lorsque certains

aussi de la sincérité de Nil, quant à son ignorance du décès de Michel et des machinations de Poimèn⁷⁶. Il n'est pas exclu que les deux historiens aient raison, puisque le silence de Nil au sujet des actions trompeuses de Poimèn est tout à fait explicable. Le patriarche Nil se trouva devant un grand dilemme: choisir entre le trompeur Poimèn et Cyprien, tous deux arrivés à Constantinople pour réclamer le siège métropolitain de Kiev et de toute la Russie. Nil aurait-il pu se compromettre, en reniant Poimèn et en ordonnant l'ambitieux Cyprien, contre lequel il avait montré déjà ouvertement sa colère? Evidemment que non et ainsi s'explique, selon nous, son choix de garder le silence au sujet de la candidature irrégulière de Poimèn et de le désigner comme métropolite de Kiev et de toute la Russie⁷⁷. Il espérait même que Cyprien mourrait avant Poimèn et que ce dernier pourrait rester à la tête de la métropole de Kiev et de toute la Russie réunifiée⁷⁸. Mais Cyprien survécut à Poimèn et il retrouva, quelques années plus tard, sous le patriarche Antoine, son titre de métropolite de Kiev et de toute la Russie.

Sur ce point une question de plus se pose: si vraiment Nil avait ordonné Poimèn malgré le fait qu'il était au courant des machinations de ce dernier, pourquoi son successeur Antoine IV, qui se montra favorable à Cyprien, le soutint-il dans son choix et confirma-t-il le fait que Nil ne connaissait pas la vraie situation? La question reste rhétorique pour notre étude⁷⁹. Quelle qu'elle soit la

des membres de la délégation russe dénoncèrent la fraude au patriarche Nil; convoqués en synode et sommés, sous peine d'excommunication, de dire la vérité, les délégués ne craignent pas de maintenir leur mensonge. Le patriarche se fie à leur parole et envoie Poimèn avec ses lettres synodales (n° 2705). En le voyant arriver, ou plutôt connaissant l'affaire avant même qu'il arrive, le grand-duc de Moscou appelle Cyprien, contre lequel il avait été prévenu par les lettres de l'ex-patriarche, et il exile Poimèn. Le patriarche apprend le traitement fait au métropolite et demande qu'il soit reçu comme évêque du lieu (n° 2740); finalement Poimèn obtient le siège»; J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 140.

⁷⁶ J. Meyendorf, *op. cit.*, p. 263-264, croit que Cyprien et Denys de Souzdal, qui se trouvaient eux aussi dans la capitale byzantine, auront sûrement dévoilé à Nil les mensonge de Poimèn; c'est à eux que devait faire allusion la décision de 1389: «Les actes concernant l'ordination de Poimèn n'étaient pas encore achevés, lorsque certains des membres de la délégation russe dénoncèrent la fraude au patriarche Nil...».

⁷⁷ Pour d'autres raisons de ce choix voir J. Meyendorf, *op. cit.*, p. 264-265.

⁷⁸ J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2705, p. 27: «Si le métropolite des Lituaniens et de Petite-Russie venait à mourir avant lui [Poimèn], il prendra la charge des fidèles de ces régions et restera seul métropolite de Kiev et de toute la Russie, comme le seront ses successeurs conformément à l'ancienne coutume». Cyprien a vécu jusqu'en 1406, c'est-à-dire encore vingt-six ans!

⁷⁹ Pour J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, p. 143, *Critique*: «Le but apologétique de l'exposé historique est indiqué clairement dès le début. Le patriarche Antoine a une haute idée de la juridiction du patriarcat sur la Russie, comme ses prédécesseurs; il veut montrer que toute leur action tendait à maintenir l'unité de ce peuple par l'unité du territoire ecclésiastique, soumis à un seul métropolite, mais que les patriarches durent se plier aux circonstances et user d'économie; [...] Cependant l'exposé est loin d'être complet et impartial; il omet les ordinations de Roman de Lituanie et d'Antoine de Galitza par Philothée et les démarches de Denys de Souzdal auprès de Nil après l'ordination de Poimèn [...]».

réponse, le fait qu'Antoine lave son prédécesseur Nil de toute irrégularité dans ses choix infirme la critique qu'Obolensky a faite des accusations portées par Nil contre Cyrien. La façon dont surgit notre question confirme bien le contraire, à savoir que les démarches du patriarche Nil contre Cyrien étaient entièrement justifiées et qu'Antoine ne tenta que de les passer sous silence.

3) Selon Obolensky, «la décision de 1380 affirme que l'Église orthodoxe des Lituaniens avait trop d'évêques, ainsi qu'il n'était pas nécessaire qu'Alexis se rende à Kiev. La même décision montre qu'Alexis ne trouvait pas nécessaire de voyager pour le petit corps de fidèles qui lui restait à Kiev».

Le texte proprement dit de la décision affirme en fait que:

«Dans le but d'écarter Alexis, Olgierd avait fait ordonner Roman, son ami, espérant se ménager une entrée en Petite-Russie; ce fut la cause de troubles graves, arrêtés providentiellement par le décès de Roman, qui permit à Alexis de reprendre le gouvernement de toute l'Église et d'établir partout des évêques».

«Le roi des Lituaniens, prétextant pendant l'abandon de sa contrée, réclamait la visite du métropolite, et, à défaut de la visite d'Alexis, la création d'un métropolite. Alexis, qui visitait chaque année les diocèses, ne jugeait pas bon de quitter sa résidence très peuplée pour se rendre à Kiev, dont la maigre population recevait un évêque voisin et où Alexis était menacé personnellement.»⁸⁰

Il est tout à fait plausible que le grand prince des Lituaniens persécutait Alexis, car ce qui l'intéressait en réalité ce n'étaient nullement les visites canoniques d'Alexis dans sa contrée, mais bien le contraire, à savoir que le prince cherchait à l'écarter par des menaces, pour pouvoir bien motiver sa demande d'obtenir un métropolite à part. Notre affirmation est renforcée par l'évolution antérieure des événements. Nous faisons allusion précisément au fait qu'Olgierd avait obtenu une fois déjà une métropole particulière pour ses possessions orthodoxes – il est significatif de plus que l'Église orthodoxe de Lituanie fut érigée au rang de métropole pendant la même année – quatre mois après l'ordination d'Alexis comme métropolite de Kiev et de toute la Russie (1354)! – et que cette métropole fut supprimée du vivant d'Alexis (1362). Pour mieux comprendre les rapports d'Olgierd avec le métropolite Alexis, il faut voir dans les actions du prince plus d'intérêt politique visant l'extension de son pouvoir sur la Russie voisine, que de soucis pour les Orthodoxes de sa principauté!

En ce qui concerne l'activité d'Alexis, à notre avis Obolensky a mal compris le texte de la décision de 1380. Si le texte affirme qu'«Alexis, qui visitait chaque année les diocèses, ne jugeait pas bon de quitter sa résidence très peuplée pour se

⁸⁰ MM II, n° CCCXXXVII, p. 12; J. Darrouzès, VI, n° 2705, p. 26.

rendre à Kiev, dont la maigre population recevait un évêque voisin et où Alexis était menacé personnellement», il faut comprendre qu'Alexis visitait chaque année tous ses autres diocèses épiscopaux, sauf celui de Kiev, où il hésitait à se rendre, puisque sa vie y était toujours mise en danger par Olgierd, et dont l'évêque voisin se chargeait de prendre soin. Peut-être faut-il comprendre dans le même sens le fait qu'après le décès de Roman Alexis put ordonner des évêques partout dans le diocèse du métropolitain défunt, c'est-à-dire partout sauf à Kiev, où la menace lituanienne aurait été plus grande.

4) La même décision accuse Cyprien d'avoir entretenu des contacts intenses avec Olgierd lors de son arrivée à Kiev, tandis que, selon Obolensky, c'était justement là le but de sa mission en Russie.

Il est vrai que Cyprien, «maître en la matière des jeux diplomatiques», comme le caractérise Jean Meyendorf, fut envoyé en Russie occidentale, en 1373, pour amener la Lituanie à se réconcilier avec Moscou, afin de maintenir l'unité de la métropole russe. Il réussit même, pendant la même année, à la faveur de négociations pacifiques, à écarter le péril d'une confrontation armée entre les deux parties⁸¹. Cependant, rien ne prouve que Cyprien ne se serait pas assuré l'amitié des princes de Russie et de Lituanie⁸², afin de se donner la possibilité de destituer le métropolitain Alexis de ses fonctions. En 1375, les conflits commencèrent de nouveau entre Moscou et la Lituanie, à laquelle s'associèrent les chefs politiques russes de la partie occidentale du pays et, dans ces conditions, Cyprien resta à Kiev et continua à entretenir de bonnes relations avec le prince lituanien et les autorités russes, et même avec le métropolitain de Kiev et de toute la Russie Alexis⁸³. L'activité ultérieure de Cyprien prouve effectivement que ses plans étaient beaucoup plus vastes et plus complexes que de réconcilier les représentants du pouvoir séculier local.

Pour en revenir à la mission de Cyprien en Russie occidentale et à ses effets, il est utile de noter qu'après la mort du métropolitain Alexis, le diplomate byzantin se rendit à Moscou pour monter sur le siège métropolitain de toute la Russie, resté vacant, mais le prince Dimitrij l'arrêta et le jeta en prison, d'où il put difficilement s'échapper. Dans l'une de ses lettres, Cyprien lui-même avoue que Dimitrij lui avait reproché d'être «resté, depuis son arrivée, en Lituanie». À Moscou même le patriarche était traité de «Lituanien», probablement pour le fait d'avoir donné aux Lituanais une métropole à part, confiée à Cyprien⁸⁴. D'ailleurs, le mécontentement du prince Dimitrij envers Cyprien confirme d'une certaine manière les accusations portées par le patriarche Nil à l'encontre de ce dernier. Le prédécesseur de Nil, le patriarche Macaire (1378–1379), s'opposa lui aussi aux prétentions de Cyprien de

⁸¹ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 239–240.

⁸² Pour les bonnes relations de Cyprien avec le prince de Lituanie, mais aussi avec le roi de Pologne à travers les années suivantes, voir *infra*.

⁸³ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 240, 245, 247–248.

⁸⁴ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 254.

succéder à Alexis, malgré son mandat signé par Philothée Kokkinos à cet égard, fait remarqué d'ailleurs par la décision patriarcale de 1389, signée par Antoine IV, laquelle se montre favorable à Cyprien⁸⁵.

Pour conclure sur ce point, il faut à notre avis comprendre que ce que le prince Dimitrij, mais aussi le patriarche Nil, reprochait à Cyprien, ce n'était pas simplement le fait d'avoir entretenu des contacts étroits avec Olgierd de Lituanie, mais d'être toujours resté auprès de lui et d'avoir mené les négociations en sa propre faveur, en cherchant à s'emparer du siège métropolitain de Kiev et de toute la Russie et, par conséquent, en favorisant la partition de la métropole russe de 1375.

Pour faire une dernière remarque sur le contenu des deux décisions patriarcales, de la confrontation de leurs textes nous constatons que celle de 1389 ne cherche pas à renier l'autre, celle de 1380. Le Patriarche Antoine ne cherche pas à justifier Cyprien – ce qui veut dire que les accusations de Nil, mais aussi de Macaire, à l'adresse de celui-ci, restent valables – mais il cherche à accentuer les irrégularités de l'activité d'Alexis d'une manière sélective, sans augmenter leur nombre par rapport à ce qu'affirme la décision de 1380. Antoine supprime ce qui est négatif à l'adresse de Cyprien et, à la fois, il supprime toute justification pour l'absence d'Alexis dans la contrée de Lituanie entre l'année de son ordination (1354) et la date de la partition de la métropole russe avec le concours de Cyprien (1375). La manière dont fut rédigée la décision de 1389 donne l'impression qu'on a sous les yeux le compte rendu du texte de la décision de 1380, auquel manque toute référence à l'activité de Cyprien avant le décès du métropolite Alexis (+1378)⁸⁶.

Pourquoi le patriarche Antoine aurait-il cherché à laver Cyprien de toute responsabilité et pourquoi aurait-il enfin décidé de le nommer métropolite de Kiev et de toute la Russie, comme cela aurait été prévu par Philothée Kokkinos? La

⁸⁵ MM II, 2, n° CDIV, p. 120–121, J. Darrouzès, *Regestes, I/V*, n° 2847, p. 140: «Dès qu'il apprend [Macaire] la nouvelle [du décès d'Alexis], le patriarche s'empresse d'écrire en Russie qu'on n'accueille pas Cyprien; il confie à l'archimandrite Michel tout pouvoir et lui demande de se rendre ici pour être ordonné (n° 2690–2691)». Il refuse en synode de faire droit à la juste réclamation de Cyprien (n° 2693). Confirmation de l'hostilité du prince Dimitri: «Quant au grand-prince de Moscou Dimitrij, hostile à Cyprien, il profite de l'aubaine des lettres de l'ex-patriarche (Macaire) et envoie l'archimandrite Michel comme candidat à l'ordination». Selon D. Obolensky, «Κυπριανός, μητροπολίτης Κιέβου και Μόσχας», p. 305–306, c'est le prince de Moscou qui exerça des pressions sur le patriarche pour qu'il ne mît en pratique la décision de son prédécesseur Philothée de 1375 et qu'il ordonnât Michel, au lieu de Cyprien, comme métropolite de Kiev et de toute la Russie. L'affirmation est entièrement démentie par les actes patriarcaux ci-dessus émis par le patriarche Macaire.

⁸⁶ J. Darrouzès, *Regestes, I/V*, p. 555, *Critique*, fait une constatation semblable. Quant à la décision du patriarche Nil, défavorable à Cyprien, l'auteur ajoute: «Il doit y avoir une part de vrai, car Cyprien dut venir se justifier l'année suivante devant le successeur de Philothée, le patriarche Macaire». Entre autres, la décision d'Antoine passe sous silence la mission en Russie des deux archontes patriarcaux, afin d'examiner la véracité des accusations portées contre Alexis (*ibidem*, n° 2666). «Le rapport des deux archontes aurait lavé le métropolite Alexis de toute responsabilité»: *ibidem, Critique*.

moitié de la réponse est donnée par l'autre moitié de la question, c'est-à-dire Antoine a couvert Cyprien justement parce qu'il allait le désigner enfin comme métropolite de Kiev et de toute la Russie, faute d'un autre choix. L'autre moitié de la réponse se trouve dans la réalité ecclésiastique russe, ce qu'a déclaré d'ailleurs le patriarche Antoine lui-même dans l'acte synodal de 1389:

«Après tant de troubles il fallait à tout prix rétablir la paix. Comment y parvenir, sinon en rétablissant l'ordre ancien, c'est-à-dire un métropolite unique de toute la Russie? [...]

Adoptant à l'unanimité cette mesure, nous établissons Cyprien comme au début et nous annulons tout ce qui est survenu entre temps; nous ne voulons pas dire par là que Philothée et Nil ont une part volontaire dans ces schismes, mais qu'ils sont au-dessus des accusations que certains portent contre eux. [...]

Par le présent acte synodal nous établissons donc Cyprien métropolite de Kiev et de toute la Russie [...]; les faits eux-mêmes ayant démontré le danger de la division et les avantages du maintien d'un seul métropolite.»⁸⁷

L'âpre bataille pour le siège métropolitain de Kiev et de toute la Russie.

La division de la métropole russe, par l'ordination de Roman, et ensuite de Cyprien, comme métropolite des Lituaniens et par celle d'Antoine comme métropolite de Halicz, imposée par les autorités politiques locales à Philothée Kokkinos, ont attiré une chaîne de conflits, d'intrigues et de machinations au sein de l'Église russe. Même si Philothée avait pris la précaution d'élever les Églises orthodoxes de Lituanie et de Petite-Russie au rang de métropoles à titre provisoire, sa décision ne put pourtant pas sauvegarder la paix, d'autant plus qu'il donna officiellement à Cyprien la possibilité de réunifier la métropole russe sous son égide après le décès des autres métropolitains en fonction. Le prince de Russie Dimitrij, mécontent d'un tel arrangement, refusa de reconnaître Cyprien comme le chef unique de l'Église russe, de même qu'il se vit contraint de promouvoir une politique ecclésiastique séparatiste, en proposant au Patriarcat de Constantinople son propre candidat au siège métropolitain de Russie, Michel. Mais, comme Michel était mort pendant son voyage vers Constantinople, un autre personnage, Poimèn, remonta sur la scène des intrigues et, contrairement aux indications du prince Dimitrij, s'empara du siège métropolitain russe. Le patriarche Nil, qui refusa catégoriquement lui aussi d'accepter la candidature de Cyprien, se vit maintenant obligé d'ordonner un autre intrigant qui fut Poimèn; exilé par le prince Dimitrij dès son arrivée à Moscou, il fut libéré et accepté comme métropolite sur les instances de Nil. De la situation défavorable de Cyprien et de Poimèn profita Denys, évêque

⁸⁷ J. Darrouzès, *Regestes*, I/V, n° 2847, p. 141 et 142.

de Souzdal, élevé, entre 1379 et 1382, au rang d'archevêque, lequel gagna la confiance du patriarche Nil et allait occuper la place de Poimèn, après la déposition de ce dernier. Mais Denys décéda subitement en 1385. La grande bataille allait se livrer désormais, jusqu'en 1389, entre Cyprien et Poimèn, tous les deux *personae non gratae* pour le patriarche Nil. Cyprien n'a pas cessé d'ailleurs de réclamer, pendant cette période, ses droits au siège métropolitain de Kiev et de toute la Russie, ce qui rendait les choses encore plus difficiles⁸⁸.

La chance fut du côté de Cyprien. En 1389 décédèrent ses plus grands ennemis et rivaux: Poimèn, le patriarche Nil et le prince Dimitrij. À Constantinople les choses lui devinrent aussi favorables; le siège patriarcal revint à Antoine IV, adepte acharné de la politique centralisatrice des patriarches hésychastes Calliste et Philothée et également bon ami de l'empereur Jean V Paléologue (1341–1391), qui, déçu des résultats de ses négociations avec l'Occident, était revenu aux idéaux impériaux centralisateurs de Jean VI Cantacuzène et de Philothée Kokkinos⁸⁹.

Le patriarche Antoine dut céder alors devant la situation conflictuelle de Russie et revint à la décision de Philothée Kokkinos de 1375, selon laquelle Cyprien, métropolite de Kiev et de Lituanie, était autorisé à recevoir l'administration de la métropole de Russie réunie. De plus, comme nous l'avons montré, les circonstances actuelles rendirent Cyprien le seul à pouvoir être désigné comme métropolite de Kiev et de toute la Russie. Devant cette nécessité du moment, Antoine devait bien évidemment justifier l'acceptation de Cyprien comme métropolite de toute la Russie, après tant de disputes et de reproches contre lui de la part des patriarches Macaire et Nil, mais aussi du prince de Moscou. Ainsi s'explique alors le silence, attesté dans la décision synodale de 1389, quant à la «mauvaise» activité de Cyprien en Petite-Russie, entre l'année de sa mission en terre russe (1373) et son ordination comme métropolite de la partie occidentale du diocèse russe (1375), activité ouvertement critiquée par le patriarche Nil en 1380. Nous en déduisons donc que ce fut justement Antoine qui présenta un exposé historique impartial de l'activité de Cyprien en Russie, et non son prédécesseur Nil. En 1389, Antoine reconnut Cyprien comme métropolite de Kiev et de toute la Russie, en annulant toutes les accusations de Nil à l'adresse de celui-ci⁹⁰.

Autrement dit, vu les intrigues et les disputes au sein du haut clergé russe à propos du siège métropolitain de Kiev et de toute la Russie, duquel normalement relevaient tous les territoires peuplés par des Orthodoxes russes, les diocèses

⁸⁸ Pour toutes ces intrigues, survenues au sein de l'Église russe entre 1378 et 1389, voir J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 274–289.

⁸⁹ *Ibidem*, p. 285. En 1380/82, Jean V Paléologue revendiqua auprès du Saint-Synode que lui fussent fixés par écrit le nombre et la nature des ses attributions dans le gouvernement de l'Église: voir V. Laurent, «Le droit de l'empereur», p. 5–20; P. GURAN, «Patriarche hésychaste et empereur latinophrone», p. 53–62.

⁹⁰ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 287.

provisoires de Lituanie et de Halicz inclus, pourquoi croirait-on que Cyprien aurait fait exception de ces intrigues et cela même dès qu'il eut mis le pied en territoire russe? C'était bien lui, l'homme de Constantinople, qui devait connaître mieux que tout autre les tensions dont se trouvait confronté le Patriarcat œcuménique, afin de sauvegarder l'intégrité de ses diocèses et surtout de ceux extérieurs de Byzance et qui bénéficiaient du privilège d'être dotés d'un chef séculier propre. De plus, comme l'a bien remarqué Jean Meyendorf, «l'érudition impressionnante de Cyprien, son talent intellectuel et diplomatique, son lien avec le monachisme et avec le célèbre Serge Radonežskij – tous ces qualités le différenciaient favorablement de Michel-Mitjaj et de Poimèn, que le grand prince Dimitrij Ivanovič tentait de mettre à la tête de la «métropole de la Grande Russie»⁹¹. Tout comme Daniel Kritopoulos, le *dikaiophylax* de la Grande Église, envoyé en Hongrovalachie, Cyprien faisait partie du personnel du haut corps administratif de l'Église byzantine, le Patriarcat de Constantinople, bien instruit dans les lois et les canons, ainsi que dans la matière de la nouvelle idéologie hésychaste régnant à Byzance, face à qui les Russes, non solidaires entre eux, auront pu difficilement tenir le coup.

L'ascension de Cyprien à la tête de la métropole russe unifiée se présente surtout comme un acte dû à sa propre ambition, mis en pratique grâce à ses capacités diplomatiques, à ses connaissances du droit byzantin et à son accès direct aux hautes structures administratives de l'Église orthodoxe. Ses stratégies d'action visaient notamment la discorde régnant au sein des structures politiques et ecclésiastiques de Russie, mais aussi la lutte du Patriarcat œcuménique pour unifier et centraliser autour de lui un vaste monde imprégné de modèles culturels et spirituels byzantins, mais loin d'être imprégnés du sentiment de «solidarité orthodoxe».

On peut juger de l'intérêt et de l'ambition de Cyprien d'administrer l'Église russe en qualité de métropolitite d'après son insistance auprès des patriarches de Constantinople, successeurs de Philothée Kokkinos. Dès que le métropolitite Alexis fut mort, l'envoyé byzantin ne cessa de réclamer ses droits au siège métropolitain de Kiev et de toute la Russie. Sur ce point il existe un parallélisme entre les Grecs (*Romains*) de Russie, tel Cyprien, et ceux de Hongrovalachie, comme Daniel Kritopoulos, l'hégoûmène Chariton ou le métropolitite de Vidin Daniel, tous manifestant un grand intérêt pour les hautes structures ecclésiastiques des deux principautés. L'explication de cet intérêt se trouve de toute façon dans le déclin évident et s'avérant inévitable, pendant la deuxième moitié du XIV^e siècle, de la Byzance temporelle.

Cyprien et le siège métropolitain de Halicz. Dès que Cyprien arriva en Russie, en 1373, selon la décision synodale rédigée par le patriarche Nil, non seulement il ne dépensa pas assez d'efforts pour réconcilier le prince de Lituanie et les ducs de la Russie occidentale avec le métropolitite Alexis, mais, au contraire, il

⁹¹ *Ibidem*, p. 289.

les excita encore plus contre Alexis. La scission de la métropole russe devint inévitable et, comme Cyprien continuait d'avoir la confiance de son supérieur de Constantinople Philothée Kokkinos, c'est à lui que revint le siège métropolitain de Kiev et des Lituaniens, avec de plus la stipulation, renforcée par écrit, qu'après la mort d'Alexis ce serait à Cyprien de lui succéder⁹². L'envoyé patriarcal s'assura ainsi, de manière officielle et, pour ainsi dire, légale, la possession du siège métropolitain de Kiev et de toute la Russie, y compris son siège provisoire de Lituanie et celui de Halicz.

En sa qualité de *οἰκεῖος καλόγηρος* du patriarche, Cyprien connaissait bien sûr la plus récente décision – celle de 1371 – de Philothée Kokkinos concernant la métropole de Halicz, selon laquelle la métropole en discussion fut réactualisée par nécessité et pour une période provisoire, jusqu'à ce qu'il serait possible de la réintégrer au sein de la métropole réunifiée de toute la Russie. Cyprien, dès qu'il reçut le siège dit de Lituanie, se mit à préparer le terrain pour récupérer Halicz, mais il ne le fit ni pour le replacer sous l'autorité du métropolite Alexis, ni pour satisfaire la volonté de Philothée Kokkinos, telle quelle avait été exprimée dans la décision de 1371. Il agissait désormais dans le sens de ses propres intérêts. Déjà en 1376, Cyprien, en tant que métropolite de Kiev, de Petite-Russie et des Lituaniens, se permit de sacrer un évêque de Vladimir-Volynie sans l'accord du Patriarcat œcuménique⁹³. Compte tenu des difficultés que le métropolite Antoine aurait affrontées dans l'administration de son éparchie, à cause des Catholiques, mais aussi des certains de ses coreligionnaires⁹⁴, nous trouvons justifié à supposer que des conditions s'y créèrent donnant main libre à Cyprien pour se mêler des affaires de la métropole voisine.

L'Église de Moldavie, pomme de discorde entre Cyprien et le Patriarcat de Constantinople. Mais les choses étaient plus compliquées que cela, car l'extension de l'autorité de Cyprien sur Halicz affectait étroitement le statut d'une autre Église. Il s'agissait précisément de l'Église de la principauté de Moldavie, détenant le rang d'évêché suffragant de Halicz⁹⁵. Les sources ne font pas de référence directe à

⁹² E.E. Golumbiskij, *Istoriija...*, p. 213, a même déduit que Cyprien comptait, en 1375, sur la décision de Philothée de le nommer métropolite de Kiev et de toute la Russie, à la place d'Alexis.

⁹³ J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 418; Fl. Solomon, «Domnie și Biserică în Țara Moldovei...», p. 32.

⁹⁴ Voir *supra*, n. 172.

⁹⁵ Le Moldave Joseph fut ordonné par le métropolite de Halicz Antoine comme évêque d'Asprokastron, ayant dans sa juridiction le diocèse de Moldovalachie, dite aussi Rossovalachie dans les actes patriarcaux: *FHDR*, IV, n° 66, p. 270–271, n° 67, 274–275 ; J. Darrouzès, *Regestes*, n° 3226, p. 448, n° 3227, p. 450. L'évêché orthodoxe d'Asprokastron était une unité ecclésiastique byzantine dont l'histoire est difficile à retracer. Entre 1371 et 1375, on le verra, elle fut réactivée par la consécration de Joseph, qui résidait en réalité à la cour princière de Moldavie. En ce qui concerne le premier témoignage écrit sur l'évêché d'Asprokastron, dépendant du diocèse russe de Halicz, voir J. Darrouzès, *Notitiae episcopatum ecclesiae Constantinopolitanae*, Paris 1981, p. 181 et 403. Voir

l'intrusion de Cyprien dans l'administration de l'Église moldave pour la période antérieure à la création proprement dite de la première métropole de Moldavie (1382–1383)⁹⁶, mais nous trouvons très significatif à ce propos le fait que, en 1387, le prince de Moldavie Pierre I^{er} (1375–1391) – celui qui décida de faire passer définitivement et officiellement l'Église de son pays au rite orthodoxe, par l'ordination de son parent Joseph comme évêque!⁹⁷ – prêtait l'hommage de vassalité au roi de Pologne en présence de Cyprien⁹⁸, métropolitain seulement des de Kiev et des Lituaniens à l'époque et devenu entre temps *persona non grata* pour le Patriarcat de Constantinople⁹⁹.

Par réaction à cet état de choses le patriarche Nil – révolté, en 1380, par les machinations de Cyprien! – aurait décidé, entre 1382–1383, d'élever l'Église de Moldavie au rang de métropole, en mettant à sa tête un Grec de Constantinople qui fut Théodose¹⁰⁰. La décision de Nil eut comme but, ni plus ni moins, de soustraire

aussi Șt. Andreescu, «Mitropolia de Halici și episcopia de Asprokastron», p. 131. Nous reviendrons ailleurs sur ce sujet.

⁹⁶ La consécration du Moldave Joseph à Halicz se prêtait à une vieille tradition, prouvée par les fouilles archéologiques, portant sur l'orientation des organismes religieux moldaves vers les centres orthodoxes de Kiev et Halicz, depuis le XII^e siècle (la métropole de Halicz existait déjà en 1157); voir la bibliographie indiquée dans notre note 177. Compte tenu du fait que le métropolitain de Halicz Antoine se trouvait dans une situation précaire depuis 1375 et compte tenu aussi de l'intérêt que Cyprien manifestait pour l'extension de son autorité sur le diocèse de Halicz depuis 1375–1376, le désir de ce dernier d'attirer l'Église de Moldavie dans sa sphère d'influence est tout à fait plausible: E.P. Naumov, «K istorii letopisnogo 'Spiska rousskich gorodov dal'nich i bližnich'», *Letopisi i chroniki. Sbornik statijev 1973 g. posvjashcion pamyati A.N. Nasonova*, Moscou 1974, p. 150–163 (compte rendu par Al. Andronic, *Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie, Iași XVI* (1979), p. 573–576); J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 299, 301; Fl. SOLOMON, «Domnie și Biserică în Țara Moldovei...», p. 32–34.

⁹⁷ *FHDR*, IV, n° 66, p. 270–271; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 3226, p. 448; C. ZAHARIA, *Iosif I Mușat, întâiul mare ierarh român. Noi mărturii privind viața culturală și spirituală a Moldovei în secolul XIV și XV*, Bucarest 1987, n. 6, p. 16–18.

⁹⁸ M. Costăchescu, *Documente moldovenești înainte de Ștefan cel Mare*, II, Iasi 1932, p. 600; Fl. Solomon, «Domnie și Biserică în Țara Moldovei...», p. 32–33.

⁹⁹ Fl. Solomon, *op. cit.*, p. 33. Voir l'opinion contraire, selon laquelle Moldavie se serait emparée d'une métropole grâce à la présence de Cyprien: Șt. Andreescu, «Mitropolia de Halici și episcopia de Asprokastron», p. 131–136; Ș. Papacostea, «Întemeierea Mitropoliei Moldovei: implicații central și est-europene», *id.*, *Geneza statului în Evul Mediu românesc*, Bucarest 1999², p. 278–295; *id.*, «Byzance et la création de la "Métropole de Moldavie"», *Études byzantines et post-byzantines*, II, Bucarest 1991, p. 137–138; Șt. Gorovei, «Întemeierea mitropoliei Moldovei...» p. 28–52 (version fr. «Aux débuts des relations moldo-byzantines», p. 183–207).

¹⁰⁰ J. Frael, *Un manuel de chancellerie du XIV^e siècle*, (texte grec), La Chaux-de-Fonds 1912, p. 23; J. Darrouzès, «*Ekthesis néa*, manuel de pittakia du XIV^e siècle», *RÉB* 27 (1969), p. 29–31; V. Laurent, «Aux origines de l'Église moldave. Le métropolitain Jérémie et l'évêque Joseph», *RÉB*, V (1947), p. 163; Selon R. Constantinescu, «Un sermon anonyme et l'activité littéraire de Grégoire Camblak en Moldavie», *Études balkaniques* 2 (1976), p. 103, la création de la métropole moldave devrait être placée entre les années 1385–1386. Pour la chronologie de la désignation de Théodose comme métropolitain, voir plus récemment Șt. Gorovei, «Întemeierea mitropoliei Moldovei...», p. 34.

l'Église moldave à l'autorité de l'Église russe et de la soumettre directement à l'autorité du Patriarcat œcuménique¹⁰¹. Une grande querelle commença alors, car les Moldaves, traditionnellement plus liés aux centres ecclésiastiques russes de Kiev et de Halicz qu'à la capitale byzantine, refusèrent catégoriquement l'homme au Patriarcat comme chef de leur Église¹⁰².

Le successeur du patriarche Nil, Antoine IV, tenta de résoudre de manière diplomatique la tension qui s'instaura dans les lointains diocèses de Moldavie, de Halicz et de Russie. Dès qu'il monta sur le siège patriarcal pour la deuxième fois, il prit les décisions suivantes:

- il reconnut Cyprien comme métropolite de Kiev et de toute la Russie, afin de mettre un terme aux querelles internes pour le siège métropolitain de Moscou¹⁰³;
- il retarda la nomination d'un nouveau métropolite pour Halicz et, en 1391, il donna l'administration de la métropole en charge à l'hégoumène du monastère de Péri Simion et aux voïévodes de Maramureș Drag et Balața, pour contester la juridiction de Halicz – en réalité celle de Cyprien! – sur l'Église de Moldavie¹⁰⁴;
- il ordonna, entre 1392–1393, un nouveau métropolite de Moldavie, Jérémie, toujours un Grec, représentant du Patriarcat œcuménique, en traitant le Moldave Joseph de «pseudo-évêque»; ce fut là une deuxième tentative de soumettre l'Église moldave à l'autorité du Patriarcat de Constantinople¹⁰⁵.

En 1391, Cyprien rentra donc à Moscou paré de son titre de métropolite de Kiev et de toute la Russie, reconnu par le patriarche Antoine IV. Mais Antoine tomba bientôt dans le piège de sa propre décision, car la reconnaissance de Cyprien comme chef de la métropole russe réunifiée attira au Patriarcat de Constantinople de grosses difficultés quant à l'administration des métropoles de Halicz et de Moldavie.

Il est significatif qu'après sa montée sur le siège métropolitain de toute la Russie (1391) et jusqu'à sa mort, donc la fin de son pontificat (1406), Cyprien

¹⁰¹ Fl. Solomon, *op. cit.*, p. 34.

¹⁰² Le nom de Théodose est cité dans la lettre du patriarche Mathieu I^{er}, en juillet 1401. La lettre relate que Théodose dut quitter la Moldavie pour le motif que le pays avait déjà un évêque, le Moldave Joseph: *FHDR*, IV, n° 67, p. 274: «ἤλθε γὰρ ὁ κύριος Θεοδοσίος ἐκεῖνος, καὶ διὰ τοῦτο οὐδὲν ἀνεπαύσατο»; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 3227, p. 450.

¹⁰³ J. Darrouzès, *Regestes*, n° 2847, p. 141–142.

¹⁰⁴ *Supra*.

¹⁰⁵ En ce qui concerne la date de l'ordination de Jérémie, les opinions des chercheurs oscillent entre les années 1391–1392, car Jérémie est mentionné pour la première fois comme métropolite de Moldavie au mois de mars 1393: J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2921, p. 199–200. Pour la chronologie de son ordination voir V. Laurent, «Aux origines...», p. 161; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, p. 185, 240; N. IORGA, *Istoria Bisericii române și a vieții religioase a românilor*, I, Bucarest 1929², p. 60; Șt. Gorovei, «Intemeierea mitropoliei Moldovei...», p. 37; C. Zaharia, *Iosif I Mușat...*, p. 49.

n'avait plus visité Constantinople. En revanche, il s'était rendu par deux fois en Pologne, auprès du roi catholique Jagellon, en 1395–1397 et 1401–1405¹⁰⁶. Nous partageons sur ce point les commentaires de Jean Meyendorf: «cet esprit d'initiative et d'*indépendance* [L.C.], associé à la fidélité face à la valeur symbolique du système impérial byzantin, apparaît dans l'exemple des relations de Cyprien avec Jagellon et Vitovt»¹⁰⁷. L'amitié entretenue par Cyprien avec les princes catholiques après 1391, ne fut-elle pas la continuation de l'amitié conçue pendant ses premières années de séjour en Russie et que lui reprochait, en 1380, le patriarche Nil?

À la fin du XIV^e siècle, Cyprien avait même élaboré, en accord avec le roi Jagellon, un plan extraordinaire en vue de la convocation en Russie – probablement du côté de la Lituanie – d'un concile œcuménique pour l'union des Églises¹⁰⁸. On peut s'imaginer le prestige que le métropolite russe et son Église auraient gagné à travers un tel concile, dans lequel il aurait misé sur la victoire de la partie orthodoxe!

Pour nous résumer, nous revenons au fait que le patriarche Philothée, quand il avait envoyé Cyprien en Russie pour réconcilier les princes du lieu, n'avait pas prévu que les ambitions personnelles de son «homme de confiance» dépasseraient de beaucoup la politique du Patriarcat centrée sur le maintien de l'unité de l'Église russe. Avec la présence de Cyprien en terre russe, une nouvelle force s'élevait sur le plan ecclésiastique et allait bientôt contester la primauté du Patriarcat œcuménique. Le patriarche Nil (1380–1388) se mit à combattre les ambitions démesurées de Cyprien.

Quant à la métropole de Halicz, Cyprien, sans aucun doute, aura compris la stratégie du patriarche Antoine et lui répondit avec la même habileté. Quoique intéressé à placer le diocèse de Halicz sous son autorité, en 1391 il s'avérait important pour lui, vis-à-vis de la stratégie d'Antoine, que la métropole fût en pleine activité pour pouvoir maintenir l'Église moldave dans sa sphère d'influence et même pour l'avoir canoniquement sous la juridiction de l'Église russe, par

¹⁰⁶ J. Meyendorf, *Vizantijska*, p. 300–301.

¹⁰⁷ *Ibidem*, p. 300. Ce n'est pas par hasard qu'il avait tout d'abord cherché à établir de bonnes relations avec les chefs du pouvoir séculier de l'intérieur et de l'extérieur des régions russes, qui se trouvaient sous son autorité religieuse. Le soutien et le pouvoir des princes laïcs étaient indispensables pour trancher d'importantes questions ecclésiastiques. Ainsi, les sources de l'époque enregistrent les bonnes relations de Cyprien avec le prince de Lituanie Olgierd (1345–1377), puis avec son fils Vitold (1384–1430), avec le roi de Pologne Wladislaw Jagellon (1382–1434), converti en 1386 au catholicisme, et, sans doute, avec Pierre de Moldavie (1375–1391) et ses successeurs. Il cherchait aussi à établir de bonnes relations entre les princes eux-mêmes. En 1386, par exemple, le fils du prince de Moscou Dimitrij, Vasilij Dimitrievich, après avoir échappé aux Tatars, s'était réfugié auprès du prince moldave Pierre I^{er}¹⁰⁷. En 1388, le même prince de Moldavie prêta au roi de Pologne une importante somme d'argent, en recevant en gage la ville de Halicz avec son environnement, y compris la Pocutie, future pomme de discorde entre la Moldavie et la Pologne. Voir *ibidem*, p. 33 et p. 33–35, les liens matrimoniaux ayant existé entre le prince moldave Pierre et Jagellon.

¹⁰⁸ Voir la correspondance de Cyprien et de Jagellon avec le patriarche Antoine IV, J. Darrouzès, *Regestes*, n^o 3039, p. 302, n^o 3040, p. 303–304, commentée par J. Meyendorf, *Vizantijska*, p. 301.

l'intermédiaire de Halicz. Sa réplique ne tarda pas. La même année, – nous ne doutons nullement qu'en accord, sinon sur le conseil de Cyprien¹⁰⁹ – le roi Jagellon avait désigné l'évêque Jean de Lutsk comme métropolitain de Halicz. Antoine l'avait immédiatement excommunié¹¹⁰. Une situation conflictuelle entre le Patriarcat et le roi de Pologne s'installa pour une longue période, car l'un continuait à maintenir Halicz dans un statut indécis, alors que l'autre insistait pour garder, formellement, Jean de Lutsk comme métropolitain.

Les Moldaves, à leur tour, refusèrent de nouveau d'accepter le candidat du Patriarcat, qui était Jérémie¹¹¹. Un grave et long conflit se déclancha officiellement entre la partie moldave et la constantinopolitaine. Nous n'insisterons pas ici sur tous les détails du déroulement du conflit moldo-byzantin. Ce qui présente un intérêt particulier pour notre étude c'est la préoccupation du Patriarcat œcuménique pour l'Église moldave et pour la métropole de Halicz en parallèle, tout au long de la dernière décennie du XIV^e siècle. Il faut noter d'abord que la métropole de Halicz fut maintenue dans une situation indécise, alors que les Moldaves furent excommuniés pour avoir insisté sur le maintien de leur candidat Joseph comme chef de leur Église¹¹². En 1395, un certain Jérémie de Mytilène fut envoyé par le patriarche Antoine en mission spéciale «dans la région de Valachie» (εις τὰ μέρη τῆς Βλαχίας); après quoi il devait se rendre «dans la région de Maurovalachie »,

¹⁰⁹ Comme, en 1375, incités par Cyprien, le prince lituanien Olgierd et les princes de Petite-Russie exigèrent de Philothée Kokkinos de voir réactiver la métropole de Kiev: revoir l'acte du patriarche Nil, de 1380: J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2705, p. 25–27. C'était une façon diplomatique et plus prudente, donc, de s'appuyer sur le pouvoir séculier catholique régnant dans la région et incontrôlable par Constantinople, que de se compromettre soi-même face au Patriarcat œcuménique que Cyprien manipulait en effet pour légitimer son propre pouvoir en Russie.

¹¹⁰ J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2935, p. 214; Fl. Solomon, «Domnie și Biserică în Țara Moldovei...», p. 35.

¹¹¹ Jérémie dut quitter le pays, en 1393, mais il conserva son titre de métropolitain de Moldavie. Entre les années 1394, Jérémie signait en tant que tel les décisions synodales. Même s'il ne revenait pas *de facto* sur le siège métropolitain moldave, il allait maintenir son titre jusqu'à plus tard, après 1401: V. Laurent, «Le trisépiscopat du patriarche Mathieu I^{er} (1397–1410). Un grand procès canonique à Byzance au début du XV^e siècle», *RÉB* 30 (1972), p. 166. Pour le consoler sans doute de cette perte, le patriarche confia, en 1394, à Jérémie les droits épiscopaux sur Târnovo, «pour y accomplir tout ce qui tenait de sa fonction, à l'exception du *synthronon*» (installation au siège épiscopal): J. DARROUZÈS, *Regestes*, I/VI, n° 2668, p. 240; *FHDR*, IV, p. 239–241. Cette nomination s'explique par le fait qu'en 1393 Târnovo avait été occupé par les Ottomans et le dernier patriarche, Euthyme, l'ami de Philothée Kokkinos, envoyé en exil. L'Église bulgare revenait ainsi de nouveau, après un siècle et demi d'autonomie, sous l'autorité du Patriarcat de Constantinople, qui entendait l'administrer en tant que métropole. Avant de quitter la Moldavie, Jérémie lança l'anathème sur tous les habitants du pays: voïévode, évêques, boyards, prêtres et fidèles. Il se rendit à Constantinople, où, ayant rapporté la situation de la Moldavie, il demanda la convocation du Synode. Le Synode et le patriarche lui donnèrent raison, en confirmant ses mesures: voir les actes d'excommunication, J. Darrouzès, *Regestes*, n° 2954, 2955, 2956.

¹¹² J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 2955, p. 229, n° 2956, p. 130, n° 2995, p. 262.

c'est-à-dire en Moldavie¹¹³. «La région de Valachie» ne se référait-elle pas au diocèse de Halicz, donné en charge à l'hégoûmène du monastère roumain de Péri et ensuite aux voïévodes de Maramureş Drag et Balita?¹¹⁴ Quoi qu'il en soit, un acte patriarcal ultérieur montre clairement que deux ans plus tard, en janvier 1397, le patriarche Antoine envoya un autre prélat grec, Michel de Bethléem, en Maurovalachie et à Halicz¹¹⁵. La mission de Michel de Bethléem à Halicz visait concrètement l'éloignement de Jean de Lutsk qui, malgré son excommunication, fut maintenu par le roi de Pologne Jagellon sur le siège métropolitain qu'il détenait depuis 1391:

«Au sujet le l'évêque de Lotzikon (Lutsk) Jean, nous envoyons là-bas l'archevêque de Bethléem à cause de la Galitza et d'autres affaires. Si l'évêque veut être pardonné, qu'il laisse Galitza et que ta noblesse la remette à l'archevêque avec tous les droits.»¹¹⁶

L'intérêt que le Patriarcat de Constantinople manifestait à la fois aux Églises de Moldavie et de Halicz, n'était qu'une réplique à l'intérêt que Cyprien, en bonne entente avec Jagellon, montrait pour le statut des deux Églises. On constate qu'il avait écrit en 1397 au patriarche constantinopolitain sur les questions suivantes¹¹⁷: a) la convocation d'un concile œcuménique en terre russe pour l'union des Églises; b) la situation de la métropole de Moldavie; c) la situation de la métropole de Halicz. Voici comment Antoine lui répondit à chacune de ces questions:

a) «Au sujet de l'union des Églises, dont nous souhaitons nous aussi la réalisation, le temps présent n'est guère favorable, ni le lieu indiqué par ta sainteté, si le concile exigé par cette affaire doit être œcuménique. La guerre qui nous encercle empêche tout déplacement, difficile même en temps de paix, jusqu'en Russie; des personnalités pourront un jour sortir d'ici, mais on ne peut amener personne d'Égypte. Si le kral est disposé à faire quelque chose, laissons pour le moment la question de l'union; qu'il se joigne au roi de Hongrie pour la lutte contre les impies. Après cela nous aurons nous-mêmes la

¹¹³ *FHDR*, IV, n° 50, p. 250–251; J. DARROUZÈS, *Regestes*, I/VI, n° 3011, p. 276.

¹¹⁴ J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, *Critique* 2.3, p. 277, *Diplomatique* 1, p. 303, a été tenté de croire que celui qui rédigea le texte de la décision aura fait un erreur en écrivant *Blachia* au lieu de *Lechia* (Pologne).

¹¹⁵ *FHDR*, IV, n° 53, p. 253–257; J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 3038, p. 300–301.

¹¹⁶ Voir la lettre patriarcale adressée, en réponse, au roi Jagellon, pour lui annoncer l'arrivée de Michel de Bethléem: J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 3039, p. 302.

¹¹⁷ Qui ressortent de la lettre-réponse, de janvier 1397, d'Antoine: J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 3040, p. 303–304; voir aussi la critique sur le paragraphe 3, p. 305: «Il est certain, d'après la réponse du patriarche, que le métropolitain Cyprien a parlé aussi dans sa lettre au patriarche de la situation en Moldavie».

liberté et de nous déplacer et de convoquer les autres là où il sera utile de tenir un concile. Personne mieux que ta sainteté ne peut engager le kral dans cette voie.»¹¹⁸

Comme nous avons montré déjà précédemment quelle était l'importance de la convocation d'un concile œcuménique en terre russe pour l'union des Églises, cette fois nous avons l'intention de souligner l'attitude du patriarche œcuménique face à de telles ambitions. Antoine reprochait à Cyprien, d'une manière très diplomatique, que le lieu qu'il avait proposé n'était nullement adéquat pour un concile, et à plus forte raison pour un concile œcuménique. En d'autres termes, un tel concile devait être convoqué à Constantinople. Habile diplomate, Antoine invoquait l'état de guerre¹¹⁹ qui rendait impossible le déplacement du clergé constantinopolitain et surtout de celui d'Égypte, c'est-à-dire du Patriarcat d'Alexandrie, vers la Russie¹²⁰.

En ce qui concerne le roi Jagellon, Antoine suggérait que ce n'était pas son affaire de s'occuper de l'union des Églises; il serait plus raisonnable pour lui de s'allier au roi de Hongrie afin de lutter contre les Ottomans. Telle était pour le Patriarcat œcuménique la mission réservée au pouvoir séculier! Car si les rois écartaient le péril ottoman par les armes (ce que le clergé ne pouvait pas faire), «nous aurons nous-même la liberté et de nous déplacer et de convoquer les autres là où il serait utile de tenir un concile».

Antoine, puisqu'il connaissait l'amitié que Cyprien entretenait avec le roi Jagellon, comprenait et déclarait que c'était à lui d'engager le roi dans la lutte contre les Ottomans. Par là Antoine «trahit» combien il avait besoin de Cyprien, qui était devenu une personnalité si influente en Europe centrale¹²¹.

b) «Au sujet de la métropole de Mauroblachia nous n'admettons pas les infractions aux canons qui s'y commettent et nous ne

¹¹⁸ J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 3040, p. 304.

¹¹⁹ La guerre en question fait allusion au siège de Constantinople entrepris par Bajazet I^{er}, lequel dura jusqu'en 1401: D. Nastase, «Les débuts de l'Église moldave et le siège de Constantinople par Bajazet I^{er}», *Σύμμεικτα* VII (1987), p. 205–213.

¹²⁰ Le concile pour l'Union des Églises sera finalement convoqué à Ferrare-Florence (1438/39), chez les Latins!

¹²¹ Le successeur d'Antoine, le patriarche Matthieu I^{er} (1397–1410) demanda, en 1400, à Cyprien une aide matérielle: «Nos besoins sont immenses et nous attendons beaucoup de vos régions. Nous ne voulons pas que Ta Sainteté soit privée de la bénédiction des Pères pour cette bonne action: dépense-toi comme auparavant en ami des Romains. Enseigne à tous que les dons pour la sauvegarde de la ville l'emportent sur la liturgie, l'aumône, les pauvres et la libération des prisonniers, et le donateur aura plus de mérite que d'élever une église et des monastères et de leur faire des offrandes, car cette ville sainte est la gloire de l'univers [L.C.]. Qui élèvera autant de monastères, délivrera assez de prisonniers pour égaler le nombre de monastères de la ville et de ses habitants, dont il peut devenir fondateur et libérateur [L.C.]? Et c'est toi qui en seras la cause par ton action»: J. Darrouzès, *Regestes*, I/VI, n° 3112, p. 360–361; J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 308–309.

renonçons pas à les redresser au moment propice [!]; l'affaire est maintenant si embrouillée que, à notre regret, le seul remède est le recours à des exarques, tant que le métropolitain Jérémie est en vie. Toute autre mesure serait contraire aux canons.»¹²²

Antoine s'exprimait clairement: le métropolitain légitime de Moldavie était toujours Jérémie et, tant qu'il vivrait, il avait l'intention de ne rien changer dans l'éparchie et de la maintenir sous la surveillance des exarques. Il faut comprendre que l'on exigeait des Moldaves d'accepter Jérémie comme métropolitain. «Toute autre mesure serait contraire aux canons»: était-ce là un avertissement à l'adresse de Cyprien?

c) Dans le paragraphe suivant, le patriarche reprochait à Cyprien d'avoir ordonné un évêque pour le diocèse de Halicz qui, depuis 1371, ne se trouvait plus sous l'autorité de la métropole de Kiev et de toute la Russie. La réplique d'Antoine fut catégorique:

«Au sujet de la métropole de Galitza, Ta Sainteté sait comment la métropole fut érigée et quelles lettres le patriarche Philothée écrivit à Alexis: ces actes sont inscrits dans les registres de l'Église (N. 2622, 2625, etc.). Le soin en revient au patriarche et au synode. Le fait que tu as ordonné un évêque dans cette Métropole, comme tu l'écris, n'est guère régulier. Sache que rien n'a été fait au sujet de Baba [*Jean de Lutsk* – L.C.], l'évêque de Lotzikon, de plus que ce que tu sais (N. 2935); rien ne sera fait tant qu'il ne se sera pas libéré des griefs formulés contre lui et que tu n'auras pas envoyé un rapport.»¹²³

À qui la victoire? D'après la citation ci-dessus on observe que c'est Cyprien que le patriarche engagea à écarter Jean de Lutsk du siège métropolitain de Halicz. Mais Cyprien tardait à exécuter les dispositions de son supérieur (depuis 1391 et jusqu'en 1397!). Le diocèse de Halicz se trouvait en effet sous l'autorité du métropolitain russe: après 1397, la métropole n'est plus mentionnée par les sources¹²⁴.

L'énergique patriarche Antoine ne vit pas les résultats de sa diplomatie appliquée dans le cas des métropoles de Halicz et de Moldavie. Les dispositions qu'il avait prises en janvier 1397 au sujet des deux métropoles furent les dernières, car il quitta le monde des vivants au mois de mai de la même année.

¹²² J. Darrouzès, *op. cit.*, I/VI, n° 3040, p. 304.

¹²³ *Ibidem*, I/VI, n° 3040, p. 304.

¹²⁴ Vers 1401, la métropole de Halicz était déjà réintégrée dans le diocèse «de Kiev, de Halicz et de toute la Russie»: cf. M. STASYW, «Metropolia Haliciensis. Ejus historia et juridica forma», dans *Analecta Ordinisi Sancti Basilii Magni*, Sectio I, Rome 1960, p. 38; J. Meyendorf, *Vizantija*, p. 289, 294–301.

C'est son successeur, Matthieu I^{er} (1397–1410), qui mit fin à la situation conflictuelle du Patriarcat avec les autorités politiques et ecclésiastiques de Moldavie au sujet de la création de la première métropole du pays. Récemment

M. Andronikos Falangas¹²⁵ a pu constater la complicité du prince Alexandre le Bon (1399/1400–1432) dans cette affaire moldo-byzantine, aux dimensions plutôt politiques qu'ecclésiastiques.

La conclusion quasi unanime de l'historiographie, notamment roumaine, doit être révisée, car l'élévation de Joseph, en 1402, au rang de métropolitain n'apporta ni «l'indépendance», ni «la première autonomie»¹²⁶ de l'Église de Moldavie. La concession du patriarche Matthieu marqua, au contraire, le point de départ de la soumission de la métropole moldave au Patriarcat de Constantinople. De plus, on sait que les successeurs actuellement connus du premier métropolitain moldave, durant toute la première moitié du XV^e siècle, furent des Grecs nommés par décret impérial, en vertu de l'accord de Studion (1380/82), réactualisé en 1416¹²⁷.

4. CONCLUSIONS

Les conclusions que l'on peut tirer à travers la présente étude sont multiples.

Même si les sources dont on dispose à ce jour ne permettent pas de connaître et d'évoquer l'activité de Daniel Kritopoulos en Hongrovalachie et celle de Cyprien en Russie dans toute leur ampleur, il est évident, à travers nos investigations, qu'il existe une forte ressemblance entre les cas des deux prélats. Tous les deux font partie de la catégorie des missionnaires constantinopolitains (Ῥωμαῖοι ἄνθρωποι) chargés de promouvoir la politique patriarcale d'orientation hésychaste du XIV^e siècle dans les «lointaines» principautés orthodoxes de Hongrovalachie, de Moldavie et de Russie, en plein essor de centralisation politique. Leur mission dans ces pays portait particulièrement sur la diffusion et la mise en pratique de la nouvelle idéologie politico-ecclésiastique byzantine, adoptée officiellement et définie en termes juridiques par les patriarches hésychastes de Constantinople au XIV^e siècle.

Selon cette nouvelle idéologie, le Patriarcat de Constantinople se définit comme l'institution religieuse suprême du monde orthodoxe, à savoir le centre de

¹²⁵ Voir le chapitre intitulé provisoirement «Les débuts canoniques de l'Église moldave et l'oubli de ses chefs grecs», faisant partie des dernières recherches de l'auteur, à paraître prochainement dans un livre ayant pour titre provisoire «Hommes d'église canonisés et boyards grecs dans les Pays roumains (XV^e–XVII^e siècles)». Nous tenons à remercier encore une fois M. Andronikos Falangas pour avoir mis à notre disposition l'exemplaire dactylographié de son ouvrage.

¹²⁶ C. Zaharia, *op. cit.*, p. 39.

¹²⁷ Pour les successeurs du métropolitain Joseph voir V. Laurent, «Contributions à l'histoire des relations de l'Église byzantine avec l'Église roumaine au début du XV^e siècle», p. 165–184; M. Lascaris, «Joachim, métropolitain de Moldavie et les relations de l'Église moldave avec le Patriarcat de Péc et l'Archevêché d'Achris au XV^e siècle», *ABBSh* XIII (1927), p. 129–134; Ch. Papadopoulos, «Ο Μητροπολίτης Μολδαβίας Ιωακείμ», *Θεολογία* 53/1 (1982), p. 562–564.

toute éparchie ecclésiastique, fût-elle située à l'intérieur ou à l'extérieur de la Byzance temporelle. Dans cette logique, les Églises dites nationales – bulgare, serbe, russe, hongrovalaque et moldave – font partie d'une hiérarchie ecclésiastique unitaire en tant que diocèses métropolitains soumis et administrés directement par le Patriarcat de Constantinople par l'intermédiaire des métropolitains choisis et ordonnés dans la capitale byzantine. Le patriarche œcuménique, en tant que chef de l'Église orthodoxe, fit exclure les détenteurs du pouvoir séculier des affaires ecclésiastiques administratives, y compris l'empereur de Byzance et les chefs politiques des autres États orthodoxes. La nouvelle idéologie hésychaste leur réserva le droit et le devoir d'être le soutien matériel et de défense armée de l'Église.

Pour adapter le pouvoir séculier des pays orthodoxes à l'idéologie hésychaste de Constantinople et pour mettre en pratique sa politique de centralisation de l'Église orthodoxe, le Patriarcat œcuménique envoya dans les éparchies ecclésiastiques possédant leur propre pouvoir temporel ses «hommes de confiance», les meilleurs diplomates et les plus instruits en matière de droit canonique alors récemment mis à jour. Tel fut le cas du *dikaiophylax* Daniel Kritopoulos en Hongrovalachie et de Cyprien en Russie. La mission des deux prélats dépassait ainsi le cadre du spirituel et du prosélytisme culturel. Mais leur activité en terre russe et valaque dépassait même les idéaux politico-ecclésiastiques centralisateurs du Patriarcat œcuménique, car l'intérêt personnel allait s'y imposer.

Le déclin politique de l'État byzantin, la menace ottomane et la forte crise économique à laquelle était confrontée la Grande Église ont fait tourner eux aussi les regards des hauts fonctionnaires et représentants du Patriarcat de Constantinople vers les pays orthodoxes en pleine ascension politique et prometteurs quant aux ressources matérielles. Citons ici quelques cas représentatifs: Hyacinthe, transféré au siège métropolitain de toute la Hongrovalachie (1359)¹²⁸; Daniel-Anthime Kritopoulos, maître du siège métropolitain de Sévérin (1370) et ensuite de celui de toute la Hongrovalachie (1381), le métropolitain de Vidin Daniel résidant et exerçant ses fonctions liturgiques dans la partie occidentale de la Hongrovalachie (après 1368); Charitôn, hégoumène du monastère athonite de Kutlumus, prôtos du Mont Athos et métropolitain de toute la Hongrovalachie (1372); Cyprien, «οἰκεῖος καλόγηρος», sinon *syncelles* (σύγκελλος), du patriarche œcuménique Philothée Kokkinos, devenu métropolitain de Kiev, de Petite-Russie et des Litvaniens (1375) et ensuite métropolitain de Kiev et de toute la Russie (1391). On peut remarquer que chacun de ces prélats possédait déjà un titre ou une fonction importante dans l'administration de l'Église orthodoxe avant son arrivée en terre hongrovalaque, moldave ou russe: Hyacinthe de toute la Hongrovalachie, antérieurement métropolitain de Vicina; Daniel-Anthime Kritopoulos, *ex-dikaiophylax* de la Grande Église; l'autre Daniel, métropolitain de Vidin;

¹²⁸ Nous avons déjà supposé que ce fut entre autres de son propre initiative que Hyacinthe fut transféré à la tête de l'Église de Hongrovalachie: Lydia Cotovanu, «Alexis & Hyacinthe», p. 549.

Charitôn, à la fois hégoumène, *prôtos* de la Sainte Montagne, métropolitaine de Hongrovalachie et «τόπον ἀπέχων» d'Amasia; Cyprien, «οἰκεῖος καλόγηρος» et probablement *syncelles* de Philothée Kokkinos. Mais, rien ne s'avérait plus important que d'être à la tête d'un diocèse ecclésiastique présentant «l'avantage d'avoir un pouvoir princier» (ὑπεροχὴν ῥηγικῆς ἐξουσίας διαφοροῦσαν), fonction qui se traduisait dans l'exercice d'une autorité supérieure effective dans un pays officiellement orthodoxe et dans l'assurance et la stabilité garanties par le pouvoir séculier centralisé du pays considéré.

Connaisseurs à la fois des stratégies patriarcales et des réalités politiques locales, les missionnaires constantinopolitains s'adonnèrent à la manipulation de l'intérêt que le Patriarcat manifestait pour l'unité politique et ecclésiastique des pays mis en cause et des tendances autonomistes et séparatistes des autorités politiques locales – tel le cas des Olténiens en Hongrovalachie et celui des chefs politiques des contrées occidentales de Russie. Envoyés, l'un en Hongrovalachie, pour s'occuper de l'intégration ecclésiastique de l'Olténie, du banat de Sévérin et des régions d'Amlaş et de Făgăraş dans la juridiction de la métropole de toute la Hongrovalachie, et l'autre en Russie, pour maintenir l'unité de l'Église russe, menacée par les tendances séparatistes des ducs russes des contrées occidentales du pays et par les prétentions de la Pologne et de la Lituanie sur la Petite-Russie, Daniel Kritopoulos et Cyprien jugèrent leurs missions comme étant de bonnes occasions d'accéder eux-mêmes à la tête des Églises concernées. Aucun d'eux n'est plus rentré à Constantinople. La grande distance entre leurs éparchies et Constantinople (μακρὸν διακειμένων τοιοῦτων ἁγιοτάτων ἐκκλησιῶν) rendait difficile au Patriarcat œcuménique le contrôle de leur activité, alors que les négociations avec les autorités politiques locale à tendance séparatiste et les intrigues ourdies sur place leurs ouvraient la voie vers le sommet de la hiérarchie ecclésiastique des pays d'accueil. Rappelons que Cyprien, personnage important à Constantinople, avait acquis un si grand pouvoir en Russie, qu'il avait réuni sous son autorité tous les territoires orthodoxes russes et tenta aussi de l'étendre au pays voisin de Moldavie et même d'organiser un concile œcuménique en territoire russe.

Outre les agissements individualistes des missionnaires patriarcaux en Hongrovalachie et en Russie et les querelles politiques internes, il y avait encore le comportement autocratique des princes de ces pays qui rendait difficile la mise en pratique de la politique centralisatrice du Patriarcat œcuménique. En réaction aux intrigues organisées par les prélats grecs représentant la Grande Église, le prince valaque Vladislav I^{er} et Dimitrij de Moscou se sentirent en droit de préserver l'ordre à leur guise. L'un voulut maintenir l'ancien métropolitain Hyacinthe à la tête de la métropole de toute la Hongrovalachie, en proposant probablement lui-même son allié Daniel de Vidin pour exercer ses droits liturgiques dans les contrées occidentales du pays. L'autre, le prince Dimitrij, entendait lui aussi maintenir le

métropolitain Alexis à la tête de l'Église russe et faire lui succéder l'un de ses propres candidats – tel Michel, mort en route vers Constantinople et remplacé par son compatriote et compagnon de voyage Poimèn –, acte qui s'opposait fondamentalement à la nouvelle règle patriarcale concernant l'élection de tous les métropolitains par et à Constantinople.

Faisons également référence au prince de Moldavie Pierre I^{er} qui réglait ses relations politiques avec la Pologne en présence du métropolitain de Kiev, de Petite-Russie et des Lituaniens Cyprien – devenu *persona non grata* pour Constantinople. Le prince Pierre et ses successeurs aussi refusèrent, soutenus par les boyards et par le clergé local, d'accepter les représentants patriarcaux comme chefs de l'Église moldave, sans craindre le risque d'attirer les foudres du Patriarcat œcuménique sur la jeune principauté de Moldavie. Le conflit moldo-byzantin survint et dura presque une décennie.

Le comportement individuel des envoyés patriarcaux dans les lointaines éparchies ecclésiastiques de Russie, de Hongrovalachie et de Moldavie, les tendances autonomistes de certains représentants de la noblesse locale, à grand écho sur le plan ecclésiastique, ainsi que le caractère autocrate du pouvoir séculier centralisé des pays en cause, sont loin de constituer des indices prouvant une «solidarité orthodoxe» dans le sens de la centralisation du monde orthodoxe autour du Patriarcat œcuménique. Les cas antérieurs des Églises serbe et bulgare, autoérigées au rang de patriarcats, ne font que confirmer et renforcer cette constatation.

Devant ces lourds obstacles, le Patriarcat de Constantinople ne disposait pas toujours des moyens de nature juridique suffisants pour obliger à la collaboration orthodoxe. Nous nous référons surtout à l'absence de canons qui auraient défini les rapports juridiques du Patriarcat œcuménique avec le pouvoir séculier des pays orthodoxes situés à l'extérieur de Byzance, ce qu'ont su bien exploiter les envoyés patriarcaux Daniel Kritopoulos et Cyprien. Toujours en collaboration avec les autorités politiques locales, ceux-ci ont obtenu ou ont au moins participé à contraindre le Patriarcat à créer de nouvelles métropoles. Ainsi la Grande Église se vit-elle placée devant la nécessité de répondre à la fois aux tendances autonomistes manifestées à travers les moyens ecclésiastiques de la noblesse locale, à la non fidélité de ses propres représentants et au désir du pouvoir séculier central des pays intéressés à résoudre les problèmes ecclésiastiques internes à leur propre manière et selon leur propre volonté.

Pourtant, les patriarches hésychastes de Constantinople purent faire face à ces inconvénients grâce au principe de l'*oikonomia*, qui, par son utilisation *ad hoc*, était le seul en mesure de répondre aux nécessités imprévisibles du moment. Par sa définition, l'*oikonomia* byzantine constituait la *concession par exception*, destinée à offrir des solutions dans tout genre d'affaires, sauf celles de droit divin, sans que les lois et les canons fussent transgressés. Les patriarches hésychastes du XIV^e siècle recoururent souvent à ce principe et surtout dans les affaires administratives

concernant les Églises des pays orthodoxes non byzantins, où les canons eux-mêmes n'étaient pas en mesure d'offrir des solutions à cause de l'existence d'un pouvoir séculier centralisé local.

L'efficacité de l'application du principe de l'*oikonomia* était d'autant plus assurée que seul le Patriarcat œcuménique s'était réservé le droit d'en faire usage. Il était donc destiné *a priori* à satisfaire les demandes des réclamants et de résoudre les irrégularités d'une situation quelconque, à condition que l'affaire, dans son ensemble, fût menée au profit de la Grande Église de Constantinople.

La solution concrète que le Patriarcat œcuménique avança à la base de l'*oikonomia* dans le cas des troubles survenus au sein des l'Églises de Hongrovalachie et de Russie, troubles aggravés par la présence de Daniel Kritopoulos et de Cyprien et conduisant à la partition de celles-ci, fut de créer réellement un nouveau siège métropolitain dans les contrées occidentales de chacun de ces pays, mais pas de plein titre. Les nouvelles métropoles se caractérisaient par leur existence provisoire et par leur réintégration ultérieure dans l'ensemble de l'ancienne éparchie conçue comme unique et intangible. À savoir que les détenteurs des sièges métropolitains en cause jouissaient d'un titre de métropolitite honorifique et provisoire, de sorte qu'il était prévu d'avance que leurs éparchies rentreraient au moment propice sous l'autorité de l'ancien métropolitite – celui d'Argeş en Hongrovalachie et celui de Moscou en Russie.

Le procédé utilisé dans les deux pays fut le même, même si la façon d'en faire usage est exprimée différemment dans les acte patriarcaux concernant les circonstances proprement dites. Cette liberté d'expression relève, selon nous, de l'application *ad hoc* du principe de l'*oikonomia* même. Dans le cas de la réactualisation du siège métropolitain de Halicz, par exemple, l'accent est mis sur le caractère provisoire de cet acte, c'est-à-dire que la métropole existerait «jusqu'à ce que les guerres en cours prennent fin» (μέχρις ἂν διαλυθῶσιν αἱ ἐκεῖ νῦν οὖσαι μάχαι, καὶ γένηται εἰρήνη καὶ διάλυσις τῶν σκανδάλων) et qu'au moment propice elle serait réintégrée dans le diocèse russe unifié. Quant au siège métropolitain de la Hongrovalachie occidentale, dit aussi de Sévérin, il est question de la soumission du nouveau métropolitite à l'autorité de l'ancien (ἔχοντος ἀρχιερέα τὸν μετατεθέντα πρότερον ἀπὸ Βιτζύνης). L'acte de nomination de Cyprien comme métropolitite de Kiev, de Petite-Russie et des Lituaniens est le plus explicite quant à la façon et le but dans lequel on a utilisé le principe de l'*oikonomia*:

«Ayant consulté les membres du synode, le patriarche considère le danger qui menace les âmes et, recourant à une mesure exceptionnelle (οἰκονομία), accède à la requête des princes; il ordonne Cyprien métropolitite de Kiev, de (Petite) Russie et des Lituaniens. Afin que l'état ancien ne soit pas compromis, il décrète cependant par acte synodal, que Cyprien, après la mort d'Alexis, sera métropolitite de toute la Russie. Par le présent acte, le patriarche n'a pas

en effet l'intention de diviser la Russie en deux métropoles ; il a ordonné Cyprien par nécessité, mais le droit, l'utilité et la coutume demandent qu'il n'y ait qu'un seul métropolitain.»

On invoque alors la grave nécessité d'une décision exceptionnelle, l'intention de répondre à la «requête des princes», le caractère provisoire de la décision, et que Cyprien parviendrait à la tête de la métropole russe unifiée après la mort de l'ancien métropolitain, et enfin l'intérêt du Patriarcat œcuménique pour une pareille décision, à savoir le maintien de l'unité de l'Église russe, car «Par le présent acte, le patriarche n'a pas en effet l'intention de diviser la Russie en deux métropoles; il a ordonné Cyprien par nécessité, mais le droit, l'utilité et la coutume demandent qu'il n'y ait qu'un seul métropolitain.»

Le but majeur de conserver l'unité des Églises hongrovalaque et russe à travers l'*oikonomia* se reflète surtout dans la titulature des métropolitains. Malgré la partition de chacune entre deux métropolitains, celui qui résidait dans la capitale, auprès du chef politique du pays, gardait par la volonté du Patriarcat constantinopolitain le titre significatif de «métropolitain de toute la Hongrovalachie», dans un cas, et de «métropolitain de Kiev et de toute la Russie», dans l'autre. On doit comprendre alors que si un nouveau siège métropolitain de Kiev, de la Petite-Russie et des Lituaniens fut créé et confié en charge à Cyprien, en réalité il faisait partie de la métropole intégrale de Kiev et de toute la Russie, détenue à l'époque par le Russe Alexis, ce qui correspondait parfaitement au cas du métropolitain de Sévérin en Hongrovalachie, obligé d'avoir comme supérieur celui transféré autrefois à la tête de la métropole de toute la Hongrovalachie.

Dans la logique du Patriarcat de Constantinople le caractère centralisé des Églises russe et hongrovalaque devait correspondre au caractère centralisé du pouvoir séculier centralisé du pays, car il avait bien compris que l'unité d'une éparchie ecclésiastique disposant d'un pouvoir princier propre allait au coude à coude avec le caractère centralisé de ce pouvoir. D'ailleurs, les efforts du Patriarcat œcuménique pour préserver l'unité des Églises nationales ont beaucoup contribué à la centralisation politique des pays concernés.

L'utilisation du principe de l'*oikonomia* avait quand même ses limites. On y recourait notamment dans les situations où il était en mesure de satisfaire à la fois la demande des réclamants et l'intérêt du Patriarcat œcuménique concernant la même affaire. Par la création de sièges métropolitains particuliers pour les contrées occidentales de Russie et de Hongrovalachie, la Grande Église répondit aux tendances autonomistes de la noblesse d'Olténie, dans un cas, et, dans l'autre – aux prétentions territoriales de la Pologne et de la Lituanie sur la Petite-Russie. Elle répondit aussi aux ambitions personnelles des représentants patriarcaux d'accéder au sommet de la hiérarchie ecclésiastique des pays où ils furent chargés de missions. Mais le plus important fut le fait que le Patriarcat œcuménique réussit

par ses décisions à conserver l'unité des Églises russe et hongrovalaque, afin d'y exercer son autorité dans l'esprit de sa politique centralisatrice.

Là où il n'y avait pas d'issue pour asseoir une situation au profit de Constantinople, on renonçait à la *concession par exception* et on recourait à une solution plus radicale qui était la *peine de l'excommunication* ou de l'*anathème*. Tel fut le cas de la Moldavie dont les princes traitèrent les affaires ecclésiastiques du pays avec les autorités de Russie, et non avec celles de Constantinople. Le Patriarcat grec ne pouvait pas confier au Moldave Joseph le titre provisoire de métropolitite, car son but n'était pas de réintégrer l'Église moldave dans la juridiction de l'Église russe – Joseph fut ordonné évêque à Halicz, métropole tombée sous l'influence de Cyprien. Au contraire, il envisagea de la soustraire à l'autorité de celle-ci et de l'amener comme métropole de plein titre sous sa propre autorité.

On recourait donc à la peine de l'*excommunication* dans les situations s'avérant sans issue pour le Patriarcat œcuménique, afin de gagner du temps en attendant de trouver de nouvelles solutions.

En fin de compte, à la base de toutes nos constatations ci-dessus, il est permis de réviser les opinions traditionnelles concernant le but de la politique menée par les patriarches hésychastes de Constantinople pendant la deuxième moitié du XIV^e siècle. Nous faisons référence notamment à la théorie de Oskar Halecki¹²⁹, concernant la réplique du Patriarcat œcuménique à la propagande catholique et à la conversion de l'empereur byzantin Jean V Paléologue au catholicisme. Il serait également à revoir la théorie formulée par Dumitru Nastase¹³⁰, selon laquelle les patriarches hésychastes de Constantinople tentèrent au XIV^e siècle d'organiser une coalition des princes orthodoxes – l'accent reposant sur les princes roumains – afin de combattre les Ottomans déjà présents à l'époque dans les Balkans.

Les conclusions que nous tirons à travers la présente étude n'excluent pas l'éventualité d'une réaction du haut clergé byzantin contre l'expansionnisme catholique vers les territoires orthodoxes et contre le péril ottoman. Mais nous constatons que cette réaction se définit autrement que par la lutte ouverte et les résultats immédiats.

Vu le pouvoir de l'empereur et les frontières de l'Empire tellement rétrécies, les patriarches hésychastes choisirent la résistance à long terme par le renforcement institutionnel de l'Église orthodoxe et la centralisation autour du Patriarcat œcuménique. Dans cette perspective, les difficultés auxquelles ils durent faire face furent autres que les Catholiques ou les Ottomans. Le Patriarcat de Constantinople dut livrer sa première et longue «bataille», tout au long de la deuxième moitié du XIV^e siècle, à l'intérieur même du monde orthodoxe où le déclin de Byzance ne stimulait pas la solidarité orthodoxe. Ce ne fut pas le fruit du hasard si justement à

¹²⁹ O. Halecki, *Un empereur de Byzance à Rome*, Londres 1972².

¹³⁰ D. Nastase, «Le Mont Athos et la politique du Patriarcat ...», p. 121–177.

cette époque de grande faiblesse de l'Empire byzantin, les Serbes érigèrent leur Église au rang de patriarcat, ni le fait que les premiers princes de Hongrovalachie adhérèrent officiellement à l'Orthodoxie à la même époque et s'adressèrent à Constantinople pour obtenir la légitimation de leur pouvoir¹³¹.

Les patriarches constantinopolitains durent donc affronter avant tout les tendances autonomistes des Églises nationales – serbe et bulgare. Dans leur cas les conquêtes ottomanes dans les Balkans rendirent un véritable service au clergé grec.

Le plus grand problème restait alors celui posé par les tentatives d'émancipation ecclésiastique par rapport à Constantinople manifestées par les pays orthodoxes en pleine centralisation et ascension politique, où l'empereur byzantin était impuissant à imposer son autorité effective – la Russie, la Hongrovalachie et la Moldavie. Même quand le Patriarcat de Constantinople trouva la solution de conserver l'unité ecclésiastique des éparchies russe, hongrovalaque et moldave en se basant sur leur unité politique, centrée autour d'une «tête couronnée»¹³², un autre obstacle survint. Ce furent précisément les manifestations séparatistes de certains membres de la noblesse locale, qui cherchaient à satisfaire leurs ambitions politiques et leurs prétentions territoriales à l'aide des moyens ecclésiastiques. Ainsi le Patriarcat œcuménique se vit-il contraint de concéder aux contrées orthodoxes occidentales de Hongrovalachie et de Russie le rang de métropole, fût-il même honorifique.

À toutes ces difficultés et à ces obstacles, auxquels la Grande Église dut faire face, s'ajoute l'infidélité de ses propres représentants, envoyés dans les pays orthodoxes en cause pour remettre les choses au goût de Constantinople. À l'encontre de leur supérieur, le patriarche, les envoyés grecs avaient une vision des choses à court terme, en fonction de leurs propres intérêts et de réalisation immédiate : accéder au sommet d'une hiérarchie ecclésiastique locale. Le cas le plus difficile à affronter fut celui de Cyprien, qui, en collaboration avec les chefs des États catholiques du côté occidental de la Russie – la Pologne et la Lituanie –, transforma l'Église russe en un centre orthodoxe puissant, capable d'attirer dans sa sphère d'influence même ses voisins, voire la principauté de Moldavie.

Le seul remède pour remettre de l'ordre dans le monde orthodoxe, dans le sens de sa centralisation autour du Patriarcat œcuménique, fut le principe de l'*oikonomia*, procédé stratégique d'usage interne, basé sur le compromis et l'intersection des intérêts. Là où les intérêts des parties impliquées allaient dans des directions diamétralement opposées, on recourait à la dernière solution stratégique, elle aussi d'usage interne, la peine de l'*excommunication* ou de l'*anathème*. Comme nous l'avons montré, les patriarches hésychastes de Constantinople ont

¹³¹ Ș. Papacostea, «La fondation de la Valachie et de la Moldavie et les Roumains de Transylvanie: une nouvelle source», *RRH* XVII/3 (1979), p. 391 (version roum. dans id., *Geneza statului în Evul Mediu românesc*, Bucarest 1999, p. 83); Lydia Cotovanu, «Alexis & Hyacinthe», p. 542–551.

¹³² Pour reprendre l'expression de D. Nastase, *op. cit.*, p. 136.

appliqué souvent les deux procédés pendant la trouble période de la deuxième moitié du XI^e siècle et surtout à l'extérieur de Byzance en décadence.

Grâce aux stratégies et à la diplomatie dont firent preuve les patriarches hésychastes au XIV^e siècle, le Patriarcat de Constantinople devint vraiment l'institution la plus forte et le centre du monde orthodoxe et il le resta même après la chute définitive de l'Empire byzantin sous les coups des Ottomans. Peut-être sous cette réserve tentera-t-il sa chance lors de sa rencontre historique avec le Catholicisme au Concile de Ferrare-Florence, en 1438/39.